

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 17 février 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusées :

Mme Gisèle CUCHET avec pouvoir à Mme Ghénia BENSAOU
Mme Alixia BEAUTÉ avec pouvoir à M. Christophe FROPIER

Etaient absents :

Mme Léopoldine ROUDET
Mme Anne POCHOUNY
M. Gilles MAILLARD
Mme Priscilla BORGERHOFF
Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance :

M. Alexandre GAUTHIER

OBJET OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) – CONVENTION- CADRE ENTRE LA VILLE DE MONTBELIARD, PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION ET LES COMMUNES DE AUDINCOURT, PONT-DE-ROIDE- VERMONDANS ET FESCHES-LE-CHÂTEL

Cette délibération a été affichée le : 1er mars 2023

OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) – CONVENTION-CADRE ENTRE LA VILLE DE MONTBELIARD, PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION ET LES COMMUNES DE AUDINCOURT, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS ET FESCHES-LE-CHÂTEL

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Par délibération en date du 17 Février 2020, le conseil municipal a validé l'avenant permettant de transformer la convention initiale Action Cœur de Ville en Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Le projet de territoire de la commune d'Audincourt a été intégré à cette ORT par ce même avenant.

Le 11 Décembre 2020, les communes de Pont-de-Roide-Vermondans et de Feschés-le-Châtel ont été retenues comme lauréates du programme de redynamisation « Petites Villes de Demain » et ont dans ce cadre signé une convention le 30 juin 2021. Ce programme a débuté par une phase d'initialisation de 18 mois leur permettant de finaliser leurs projets de territoire.

A l'issue de cette phase d'initialisation, l'Etat a souhaité que ces deux communes rejoignent l'ORT de Montbéliard et d'Audincourt.

Ainsi, en accord avec Pays de Montbéliard Agglomération et la commune d'Audincourt, il a été décidé de créer une nouvelle convention d'ORT intégrant ces deux communes.

Cette convention-cadre sera signée par l'Etat, Pays de Montbéliard Agglomération, les quatre communes (Montbéliard, Audincourt, Feschés-le-Châtel et Pont-de-Roide-Vermondans), le Département du Doubs et la Banque des Territoires ainsi que l'Agence Nationale de l'Habitat en tant que partenaires nationaux du programme.

La convention annexée à la présente délibération, présente le projet de territoire de Pays de Montbéliard Agglomération ainsi que les projets des quatre communes signataires. Les diagnostics et les actions sont présentés en annexes.

Le choix de la gouvernance s'est porté sur une co-présidence entre Pays de Montbéliard Agglomération et les quatre communes.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal :

- approuve les dispositions de la présente délibération,
- valide le projet de la convention-cadre annexé à la présente délibération,
- autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Décision du Conseil Municipal

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 1er mars 2023

CONVENTION CADRE

Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Pays de Montbéliard Agglomération

ENTRE

- la commune de Montbéliard représentée par son maire, Madame Marie-Noëlle BIGUINET ;
- la commune d'Audincourt représentée par son maire, Monsieur Martial BOURQUIN ;
- la commune de Pont-de-Roide-Vermondans représentée par son maire, Monsieur Denis ARNOUX ;
- la commune de Feschers-le-Châtel représentée par son maire, Monsieur Charles DEMOUGE ;
- la Communauté d'Agglomération Pays de Montbéliard Agglomération représentée par son président, Monsieur Charles DEMOUGE.

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- l'État représenté par le Préfet du Doubs, Monsieur Jean-François COLOMBET,
- la Banque des Territoires, du groupe Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par
- l'Agence Nationale de l'Habitat représentée par

ci-après, les « Partenaires financeurs » ;

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Sommaire

Sommaire	3
Préambule	7
Article 1. Objet de la convention-cadre	11
Article 2. Le projet de territoire et sa déclinaison par commune	13
1. La stratégie intercommunale	13
2. Montbéliard	15
2.1. Diagnostic et enjeux	15
Atouts	15
Faiblesses	16
Opportunités	16
Menaces	17
AXE 1 : Enjeux liés à la restructuration et à la réhabilitation du parc de logements	18
AXE 2 : Enjeux liés à l'activité économique et commerciale	18
AXE 3 : Enjeux liés à l'accessibilité, la mobilité et les connexions	19
AXE 4 : Enjeux liés aux formes urbaines, à l'espace public et au patrimoine	19
AXE 5 : Enjeux liés à l'accessibilité des équipements, des services publics et à l'offre culturelle et de loisir :	20
2.2. Stratégie de redynamisation	20
La stratégie urbaine de développement de la ville de Montbéliard	20
Axe 1 : Consolider les fonctions de centralités de Montbéliard	20
Axe 2 : Renforcer l'identité singulière du cœur de ville	22
Axe 3 : Animer et faire vivre le centre en lien avec son contexte immédiat	22
2.3. Plan d'action prévisionnel	24
2.4. Justification du périmètre ORT de Montbéliard	25
Le centre-ville historique de Montbéliard comme point de départ de la mutation	25
La requalification du Faubourg de Besançon	26
Les Berges de l'Allan : recréer une ville sur l'eau	26
L'Axe Foch-Flamand : un tissu urbain en pleine mutation	26
L'Axe Joffre comme potentiel de développement majeur	27
3. Audincourt	29
3.1. Diagnostic : principaux enjeux du territoire	29
Études et/ou diagnostics finalisés	29
Conclusions transversales	29
3.2. Stratégie de redynamisation	31
Premier enjeu : L'habitat	32
Deuxième enjeu : Favoriser le développement économique et commercial équilibré	33
Troisième enjeu : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	34
Quatrième enjeu : mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine	34
Cinquième enjeu : Une offre de service de proximité préservée et un accès favorisé	35

3.3.	Plan d'action prévisionnel.....	36
3.4.	Bilan des actions mises en place depuis 2020.....	37
3.5.	Justification du périmètre ORT d'Audincourt.....	38
4.	Pont-de-Roide-Vermondans	41
4.1.	Diagnostic et enjeux.....	41
	Atouts	42
	Faiblesses	42
	Opportunités.....	43
	Menaces	44
4.2.	Stratégie de redynamisation.....	44
	La stratégie globale	45
	Spatialisation à l'échelle de la commune.....	45
	Des actions matures déjà en cours ou réalisées.....	46
4.3.	Les actions	47
	Actions transversales	47
	Axe 1 : Affirmer le centre-ville par la requalification de ses espaces publics	49
	Axe 2 : Renforcer la cohésion commerciale	51
	Axe 3 : Améliorer et diversifier l'habitat	51
	Axe 4 : Améliorer l'accès aux équipements et services publics	52
	Calendrier prévisionnel.....	53
4.4.	Justification du périmètre ORT	53
	Structuration et ressources utilisées pour l'extension du périmètre de l'ORT	53
	Délimitation des espaces inclus dans le périmètre d'ORT	54
5.	Feschés-le-Châtel.....	57
5.1.	Diagnostic et enjeux.....	57
	Atouts	57
	Faiblesses	58
	Opportunités.....	58
	Menaces	59
5.2.	Stratégie de redynamisation	59
	La stratégie globale	60
	Spatialisation à l'échelle de la commune.....	60
	Des actions matures déjà en cours ou réalisées.....	61
5.3.	Les actions	62
	Actions transversales	62
	Axe 1 : Accroître la qualité et la résilience des espaces publics	63
	Axe 2 : Diversifier et rénover l'habitat.....	63
	Axe 3 : Renforcer l'offre de services à la population	64
	Calendrier prévisionnel.....	65
5.4.	Justification du périmètre ORT	65
	Structuration et ressources utilisées pour l'extension du périmètre de l'ORT	65

Délimitation des espaces inclus dans le périmètre d'ORT	66
Article 3. Engagement des partenaires	69
1. Dispositions générales concernant le financement.....	69
2. Le territoire signataire	69
3. L'État, les établissements et les opérateurs publics	70
4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	71
5. Maquettes financières.....	71
Article 4. Pilotage, animation et évaluation.....	73
1. Gouvernance.....	73
2. Évaluation	74
Article 5. Utilisation des logos.....	75
Article 6. Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	77
Article 7. Évolution, mise à jour et résiliation du programme.....	79
Article 8. Traitement des litiges	81

Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) créées par l'article 157 de la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018.

L'Opération de Revitalisation du Territoire est un contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif, reposant sur un projet global entre l'intercommunalité, sa ville-centre et toute autre commune volontaire de l'EPCI. L'ORT est un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales,...) dont la mise en œuvre doit être coordonnée et formalisée dans une approche intercommunale.

L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation du centre-ville : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier de loisir et de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... Le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. L'ORT permet d'intervenir de manière concertée et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales, etc.

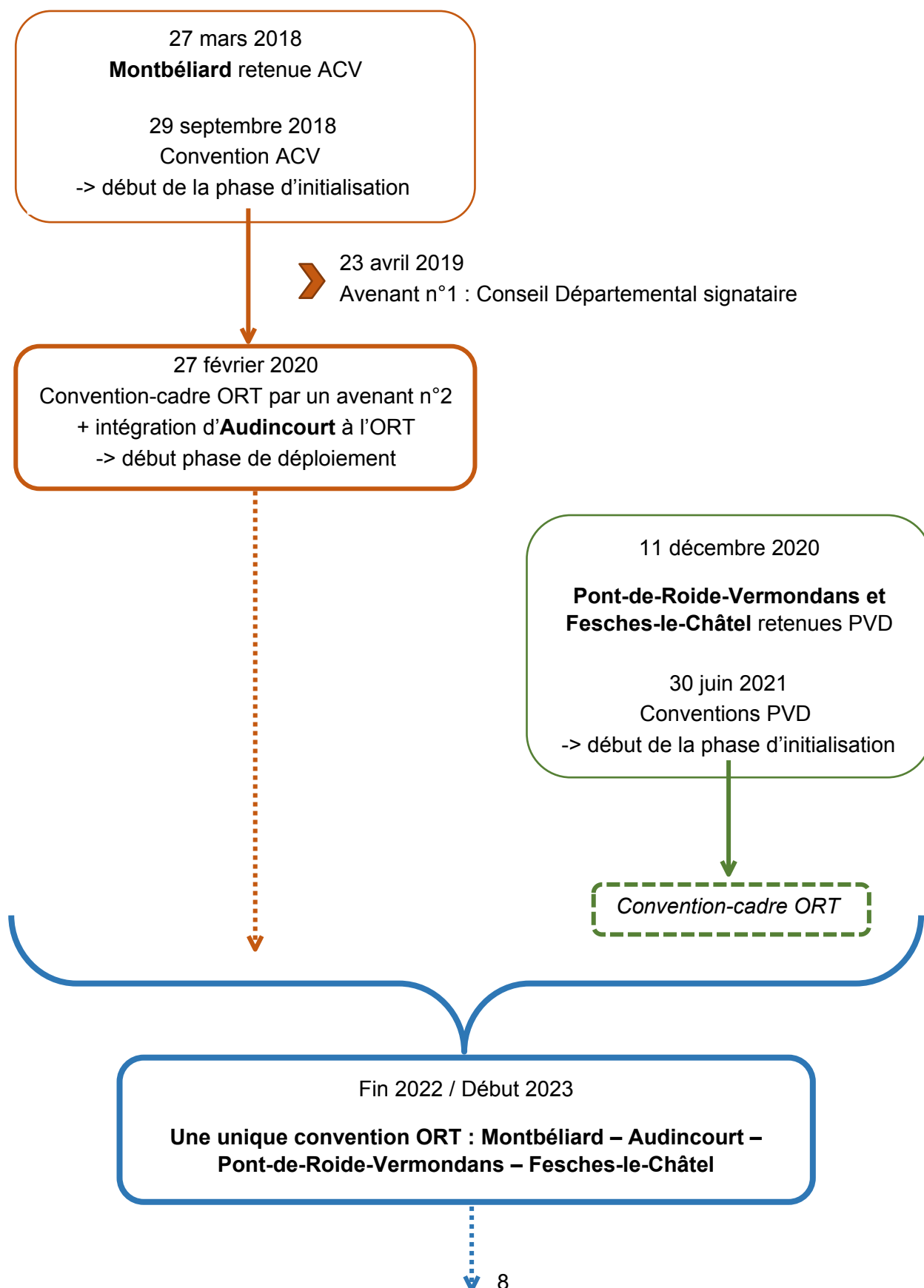
Elle est ainsi créatrice de droits et s'accompagne notamment de mesures favorisant la rénovation de l'habitat ainsi que l'implantation de surfaces commerciales en centre-ville, accompagnées de dispositifs permettant la suspension des autorisations d'implantations en périphérie des communes.

Le territoire du Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) est particulièrement concerné par la problématique de revitalisation des centres villes et centres bourgs. Les communes ont elles aussi pris en main l'enjeu de la revitalisation de leurs cœurs de ville et de leurs cœurs de bourg.

Ainsi, la Ville de Montbéliard fait partie des 222 villes retenues dans le cadre du Programme national Action Cœur de Ville (ACV). Ce programme a pour objectif de créer des conditions efficaces de renouveau et de développement des villes moyennes en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des cœurs de ville. La convention Action Cœur de Ville de Montbéliard a été signée le 29 septembre 2018, avec le soutien financier de la Banque des Territoires, d'Action Logement, de l'Agence nationale de l'habitat, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs. Un premier avenant a permis au Conseil Départemental du Doubs de devenir également signataire en avril 2019. Puis un second avenant a été signé à l'issue de la phase d'initialisation, le 27 février 2020, transformant la convention-cadre Action Cœur de Ville en une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). C'est au moment de l'élaboration de cette convention ORT que la commune d'Audincourt a pu intégrer son périmètre, après avoir déposé sa candidature au dispositif Action Cœur de Ville en 2018.

Les communes de Fesches-le-Châtel et de Pont-de-Roide-Vermondans ont quant à elles été retenues au programme national Petites Villes de Demain (PVD) le 11 décembre 2020. Ce programme est destiné à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Il est conçu pour soutenir ces communes et intercommunalités sur six ans, à compter du renouvellement municipal. Ces objectifs ont donné lieu à la signature d'une convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain le 30 juin

2021 pour ces deux communes, avec Pays de Montbéliard Agglomération et l'État. À l'issue de cette période d'initialisation, la signature d'une convention-cadre permet d'intégrer les deux communes Petites Villes de Demain à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire existante sur PMA.



Ces deux programmes nationaux de revitalisation du territoire que sont Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain s'inscrivent directement dans le cadre du Contrat territorial de Relance et de Transition Écologique (CRTE), signé par l'État et PMA le 19 novembre 2021.

Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain constituent une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

Les communes signataires du programme Petites Villes de Demain doivent, au même titre que les communes labellisées Action Cœur de Ville, intégrer une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire. C'est dans ce cadre que la présente convention a été rédigée, afin de réunir ces communes appartenant à Pays de Montbéliard Agglomération et de présenter un objectif commun, celui d'un projet de territoire. La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par les deux programmes appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

Cette convention a pour intention de réunir les différents signataires que sont les communes de Montbéliard, Audincourt, Pont-de-Roide-Vermondans et Feschers-le-Châtel, Pays de Montbéliard Agglomération, l'État, la Banque des Territoires et l'Agence nationale de l'habitat, mais pas seulement. D'autres partenaires et institutions pourront participer aux échanges selon les thématiques et enjeux abordés. C'est notamment le cas de la Région qui est amenée à suivre les actions inscrites dans cette convention, et particulièrement dans le cadre du dispositif Centralités Rurales en Région que la commune de Pont-de-Roide-Vermondans a intégré.

Article 1. Objet de la convention-cadre

La présente convention-cadre a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain pour les communes de Montbéliard, Audincourt, Pont-de-Roide-Vermondans et Fesches-le-Châtel. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche de ces programmes et précise leurs engagements réciproques.

La présente convention-cadre est reconnue comme valant Opération de Revitalisation du Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation. La présente convention-cadre valant ORT remplace la convention d'ORT préexistante et l'abroge.

Article 2. Le projet de territoire et sa déclinaison par commune

1. La stratégie intercommunale

Pays de Montbéliard Agglomération est née de la fusion en 2017 de quatre établissements publics de coopération intercommunale et de l'extension de ce territoire à neuf communes. Comprenant 72 communes pour 140 000 habitants, elle est la troisième agglomération de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Son territoire abrite de nombreuses richesses à la fois naturelles, industrielles et patrimoniales.

Le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération est marqué par son histoire, plus particulièrement industrielle, qui en a fait à la fois une richesse et une fragilité. La première période industrielle a regroupé une grande diversité d'industries notamment dans les domaines de la filature, de l'horlogerie et de la métallurgie. Au début du XX^e siècle, l'agglomération se construit autour d'une identité industrielle forte, en particulier avec l'automobile. L'aménagement du territoire et l'urbanisation se développent autour de ces industries, le long des cours d'eau et des vallées. Pour répondre à une croissance démographique alors plus importante, l'agglomération construit de nouveaux logements, visibles aujourd'hui dans les cités ouvrières. Dans les années 80, l'agglomération s'étend par le développement de la mobilité des habitants et un habitat péri-urbain en croissance. Les conséquences de ces mouvements de population sont toujours visibles sur le territoire, puisqu'il est possible d'identifier différents niveaux de centralité :

- le cœur d'agglomération composé des communes de Montbéliard, Audincourt et Sochaux ;
- les pôles urbains dont la commune de Pont de Roide-Vermondans ;
- les bourgs, dont la commune de Fesches-le-Châtel ;
- et les villages.

Les enjeux et les problématiques identifiés sont les mêmes à toutes ces échelles. Certaines communes voient leur rôle de centralité s'affaiblir dû à des évolutions d'usages et des mutations de l'économie. L'évolution de l'industrie laisse place à des espaces en friche avec de nouveaux usages possibles et un accompagnement nécessaire des entreprises dans leur transition. L'aménagement issu de l'industrialisation a fragmenté les espaces naturels et les continuités écologiques. De plus, l'habitat formé pendant cette période n'est plus adapté aux besoins actuels des habitants. La stratégie de revitalisation concerne l'ensemble des fonctions de la collectivités : l'habitat, les services, les commerces et équipements, la mobilité et les espaces publics.

Face à ces enjeux, Pays de Montbéliard Agglomération s'est entourée de contrats et dispositifs déterminant les orientations à suivre pour le territoire, et dans lesquels la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire s'inscrit.

La stratégie intercommunale, à travers son projet de mandat (2020-2026), repose alors sur trois engagements :

- préserver : les ressources et les moyens ;
- mobiliser : les atouts et les spécificités du territoire ;
- attirer : devenir un territoire attractif.

Ces principes permettent d'atteindre l'objectif global visant à renforcer le développement économique, la modernisation numérique et la transition écologique sur le territoire.

Le CRTE, signé le 19 novembre 2021 par l'État et PMA, affirme qu'aujourd'hui plus que jamais, l'urgence climatique met le territoire, les collectivités et les citoyens, face à de grands enjeux. Ils ont pu être identifiés au cours du diagnostic Climat Air Énergie de juin 2020. Par ailleurs, d'autres programmes sont poursuivis pour accroître les synergies inter-programmes, notamment avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration à l'échelle des 72 communes.

Les collectivités locales sont également en phase de mise en œuvre de documents cadres portés par PMA :

- le SCoT du Pays de Montbéliard : approuvé le 16 décembre 2021, vise notamment à revitaliser un maillage de centralités relais dont Pont-de-Roide-Vermondans comme pôle urbain et Feschers-le-Châtel comme bourg ;
- le Programme Local de l'Habitat (2021-2026) : approuvé le 17 décembre 2020, vise le développement d'une offre plus attractive de logements, notamment par la modernisation du parc immobilier existant.

Pays de Montbéliard Agglomération s'est ainsi engagée depuis déjà plusieurs années dans la transition écologique et dans la revitalisation des centralités. Ces engagements sont inscrits dans les documents cités ci-dessus et sont prolongés à travers la concrétisation des programmes Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville, et dans la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire les réunissant.

2. Montbéliard

2.1. Diagnostic et enjeux

Le centre-ville de Montbéliard, dispose de réels atouts qui lui confèrent un rôle central dans l'agglomération mais il est également menacé par des faiblesses qui viennent fragiliser son dynamisme. C'est pourquoi il est nécessaire de mener une stratégie de redynamisation ambitieuse en agissant sur l'ensemble des éléments générateur de dynamisme pour un cœur de ville.

Ainsi, le diagnostic (diagnostic détaillé de Montbéliard en annexe B.2.) a permis de définir les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la ville de Montbéliard et de son centre-ville :

Atouts

Un centre-ville bien connecté au reste du territoire :

- Une convergence de différents modes de transports, notamment à l'acropole : 5 lignes régulières *Evolity* à l'Acropole, dont une vers la gare TGV Belfort-Montbéliard ; la gare TER ; une porte d'entrée de ville très empruntée par les voitures, avec une proximité forte de l'A36.
- Un réseau routier qui connecte la ville et le centre-ville : proximité de l'A36, axe de passage pour les communes de PMA et du pôle métropolitain.
- Une offre de stationnement importante, notamment à 5 minutes du centre-ville : 4 parkings en ouvrage (Velotte, Alliés, Blancheries, Lizaine) qui ont accueilli plus de 240 000 usagers en 2021.

Un patrimoine urbain et naturel qui marque l'identité :

- Une concentration de bâtiments classés ou inscrits dans le centre historique, élément unique dans l'agglomération : Château, temple Saint-Martin, Hôtel Sponeck, Halles, ...
- Un centre-ville à taille humaine : Des quartiers périphériques accessibles en 5 minutes à partir de la rue Cuvier, cœur marchand.
- Un parc de logements unique dans PMA : Typologies complémentaires de la périphérie ; des statuts d'occupation diversifiés ; une forme et un environnement urbain singuliers.
- Un réseau de places important permettant de mailler l'espace public, de favoriser la déambulation.
- Une mosaïque de quartiers permettant de différencier les espaces : Des constructions marquées par les différentes étapes de construction de la ville, qui lui confèrent un cadre singulier.
- La présence marquée d'espaces verts et de l'Allan à proximité du centre-ville historique, notamment sur l'île du Mont-Bart.

Une concentration importante de services en centre-ville :

- Des équipements d'intérêt communautaires voir métropolitains organisés en pôles : Le centre-ville a une vocation commerciale et culturelle ; l'île du Mont-Bart avec une vocation de loisirs ; la Petite Hollande est un pôle administratif ; l'espace Congo/Bonal, un pôle économique et administratif.
- Un cœur marchand qui concentre une mixité importante de commerces en centre-ville, diversifiés par rapport à la périphérie.

- Le pôle universitaire de Montbéliard sur le plateau qui jouxte le centre-ville : Plus de 1500 étudiants sur le pôle.

Faiblesses

Un centre-ville contraint :

- Une topographie importante qui isole le centre-ville de son contexte proche.
- Des infrastructures (voies ferrées, boulevard, cours d'eau et canal) qui pénalisent l'accès au centre-ville.
- Au cœur du centre-ville, la barrière de l'éperon rocheux du château.

Des fonctions de centralité fragilisées :

- Un faible poids démographique du centre-ville, au sein des limites communales et de la centralité d'agglomération : Un centre-ville historique qui ne regroupe que 5% des habitants à l'échelle de PMA et 14% de la population de Montbéliard.
- Un poids économique de la ville en baisse sur les dernières années, en lien avec la diminution de l'emploi industriel : A l'échelle de PMA, -17% d'emplois dans la filière industrielle entre 2011 et 2016, -6% pour le tertiaire public, -17% pour la construction et une hausse de seulement 2% pour le tertiaire privé.
- En centre-ville, une moindre qualité du logement par rapport à la périphérie : Un confort d'habitation moindre du fait de la vétusté et du manque d'investissement ; une plus faible adaptabilité du parc ancien aux demandes contemporaines des ménages.
- Le départ de l'hôpital vers la Jonxion : Perte d'un moteur pour l'activité des commerces du centre-ville, avec la fuite des actifs et des visiteurs vers la périphérie.

Une prépondérance de la voiture :

- Des coupures dans les traversées piétonnes et cycles, notamment vers et depuis l'île du Mont Bart : Forte emprise du Boulevard sur les voiries ; flux de voitures important qui coupe le centre-ville de son environnement ; manque de connexion pour les modes doux.
- Des places et espaces publics non reliés au sein du centre-ville historique.
- Un usage monofonctionnel des places et espaces publics : Avec la présence de parkings sur la totalité des places, excepté pour la place Albert Thomas.

Opportunités

Un centre-ville inscrit dans un bassin de vie d'envergure métropolitaine :

- Une taille importante du bassin de vie, avec plus de 300 000 habitants.
- Un pôle économique et d'innovation majeur.
- Un territoire transfrontalier avec la Suisse et à proximité de l'Allemagne.

D'autres programmes nationaux qui s'articulent avec Action Cœur de Ville :

- Le projet Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA), pour redynamiser l'économie du territoire.
- Le programme NPNRU, qui redynamise et revalorise des quartiers proches du centre historique : Des achats/démolition à la Petite Hollande pour l'habitat ; création du Jules Verne pour les activités de loisir des plus jeunes ; redynamisation commerciale avec le marché hebdomadaire et la requalification du centre des Hexagones.

- Le programme Territoire d'Industrie, pour moderniser la filière industrielle et faire face à la transition écologique, numérique, économique et démographique.

D'importants gisements pour l'élaboration de nouveaux projets urbains :

- De nombreux locaux vacants pour attirer de nouvelles typologies commerciales, résidentielles et économiques : 13% de vacance commerciale en centre-ville en 2022 ; 25% de logements vacants dans le centre ancien.
- De nombreux gisements fonciers à exploiter à moins de 15 minutes à pied du cœur de ville : Site de l'ancien hôpital, Triangle du Congo, site EDF, ...

Une identité forte par rapport aux autres villes de la périphérie :

- Un niveau d'équipements particulièrement important par rapport à la taille du bassin de vie : Musées (château, musée Peugeot, CRAC), MA Scène, Théâtres, Axone, Médiathèque, conservatoire, ...).
- De nombreux événements organisés, permettant de mettre en avant la vie culturelle de la ville : des animations tout au long de l'année (Festival des Mômes, Festival du Nez Rouge, Estivales du Près-la-Rose, ...) ; un temps fort avec les Lumières de Noël – qui a accueilli environ 500 000 visiteurs en 2019.
- Des produits locaux reconnus à l'échelle internationale, qui permettent de réaffirmer l'identité de la ville et d'attirer les touristes.

Menaces

Des changements socio-économiques perturbant le fonctionnement du territoire :

- Un vieillissement de la population, notamment au sein de PMA : Une évolution qui suit la tendance nationale ; La part des 65-79 ans a augmenté de 6,6% pour PMA contre 9.6% à l'échelle du Pôle Métropolitain ; les classes d'âge les plus jeunes sont en baisse, notamment les moins de 10 ans (-5% sur PMA, -8% pour le PMNFC), et les 25 à 39 ans (-5% pour PMA, -6% pour le Pôle Métropolitain).
- Une révolution économique et numérique : Dématérialisation des services ; forte croissance du commerce digital ; évolution des types d'emplois.

Une périurbanisation des activités du centre-ville :

- Une périurbanisation de l'habitat qui concurrence les logements du centre-ville : D'après le diagnostic du PLH, un manque de coordination des stratégies communales, qui sont concurrentes et qui disséminent l'offre de logement sur le territoire de PMA.
- Une fuite des équipements, administratifs notamment : Des équipements nouvellement implantés à la Petite Hollande ; fermeture de la Sous-Préfecture en centre-ville.
- Des équipements commerciaux implantés hors du centre-ville qui détournent les flux vers la périphérie : Notamment la zone d'activité Pied des Gouttes qui concentre des commerces, accessibles en moins de 5 minutes en voiture du cœur de ville.

Des concurrences territoriales accrues :

- Une forte concurrence des territoires périurbains, aux impôts locaux plus faibles.
- Des dispositifs nationaux peu favorables à l'investissement dans l'ancien : Notamment pour les investissements locatifs dans les zones détendues.

Une vulnérabilité accrue face au changement climatique :

- La formation d'îlots de chaleur urbains, notamment en centre-ville.
- Une ville bâtie au bord de l'eau, plus vulnérable aux risques d'inondation.

C'est à partir du constat des points forts et points faibles du territoire qu'un ensemble d'enjeux ont pu être posés. Ces enjeux inhérents à la redynamisation du cœur de ville visent à s'appuyer sur les points déjà forts du territoire et à travailler sur les problèmes auxquels fait face le cœur de ville de Montbéliard pour améliorer ces problématiques.

AXE 1 : Enjeux liés à la restructuration et à la réhabilitation du parc de logements

- Renforcer le poids démographique du cœur de ville, en résorbant la vacance et en mobilisant les fonciers libres pour y développer des programmes immobiliers dans le centre et jusqu'à 15 minutes à pied du centre.
- Répondre davantage à la demande actuelle, en proposant des logements adaptés aux attentes du marché immobilier (habitabilité, prestation, coût, environnement proche de qualité...).
- Répondre davantage aux standards actuels, en adaptant l'offre en logements, en fonction des types de ménages souhaitant s'installer en centre-ville ou des types de ménages ciblés, et notamment en développant l'offre de :
 - Grandes typologies (en regroupant des lots vacants par exemple) pour pouvoir proposer des logements adaptés aux familles, et pour offrir une alternative aux pavillons de la périphérie,
 - Petits logements locatifs meublés, qualitatifs et à prix attractif,
 - Logements adaptés aux personnes âgées.
- Stimuler la production d'une offre locative privée de qualité au centre-ville avec des loyers adaptés aux ménages,
- Intervenir sur le bâti ancien et dégradé, en remettant sur le marché des logements vacants et en luttant contre la précarité énergétique et l'habitat indigne, et poursuivre l'effort sur les ravalements de façades,
- Accompagner les copropriétés qui montrent des signes de fragilité ;
- Restructurer certains espaces mutables et îlots dégradés qui influent négativement sur l'environnement urbain ou offrent des situations résidentielles attractives par rapport au cadre de vie.

AXE 2 : Enjeux liés à l'activité économique et commerciale

Pour tirer parti des mutations de la structure de l'emploi, le centre-ville doit être inscrit dans une stratégie de spatialisation économique, à l'échelle de PMA mais également du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté, visant à :

- Consolider sa vocation métropolitaine, en conservant les fonctions attractives encore présentes au centre-ville,
- Renforcer son rôle économique en devenant une destination préférentielle pour des activités de bureau et de services,
- Maîtriser le développement commercial, et notamment des commerces en périphérie du centre-ville,

- Générer des flux au centre-ville liés à l'attractivité commerciale, aux équipements et aux services ainsi qu'à l'offre médicale.

Le centre-ville doit aussi s'adapter et créer des conditions d'accueil favorables en :

- Adaptant les cellules commerciales et l'immobilier d'activité,
- Créant une nouvelle offre immobilière, répondant aux segments de marché offrant des potentiels,
- Dynamisant l'offre commerciale, en favorisant l'implantation de locomotives commerciales, et en adaptant l'offre commerciale aux changements des modes de consommation (horaires et numérique),
- Animant le centre-ville en s'appuyant sur son ambiance urbaine singulière en comparaison avec les commerces périphériques et les autres centres urbains de l'agglomération.

AXE 3 : Enjeux liés à l'accessibilité, la mobilité et les connexions

- Attirer les flux quotidiens vers le centre-ville,
- Organiser et gérer le trafic de ces flux quotidiens,
- Rééquilibrer la répartition des modes de déplacements dans les espaces publics, notamment sur les axes donnant accès au cœur historique, notamment en restructurant les principaux axes,
- Renforcer la lisibilité et la qualité des entrées de la ville et des liaisons, notamment avec l'île du Mont Bart,
- Poursuivre l'optimisation du fonctionnement des stationnements, pour privilégier les visiteurs sans pénaliser les riverains.

AXE 4 : Enjeux liés aux formes urbaines, à l'espace public et au patrimoine

- Partager l'usage des places publiques et permettre leur mise en valeur pour qu'elles jouent un rôle fédérateur dans l'animation du cœur de ville au quotidien et lors des événements,
- Trouver une synergie entre le circuit patrimonial et le circuit commercial en assurant des continuités d'aménagements et une identité propre aux espaces publics du cœur de ville,
- Unifier la qualité de traitement des espaces publics pour garantir la continuité des aménagements, rééquilibrer les espaces au profit des modes doux et créer une identité propre au cœur de ville,
- Aménager progressivement l'ensemble des portes du cœur historique pour faciliter les franchissements du boulevard depuis les quartiers limitrophes et ouvrir le cœur de ville en direction des faubourgs,
- Permettre l'évolution du bâti pour répondre aux besoins des habitants et commerçants et intégrer les enjeux environnementaux, tout en protégeant son caractère architectural,
- Renforcer les ambiances paysagères du centre-ville pour amener une meilleure lisibilité de l'espace, améliorer le confort des habitants et usagers et intégrer les changements climatiques.

AXE 5 : Enjeux liés à l'accessibilité des équipements, des services publics et à l'offre culturelle et de loisir :

- Consolider la vocation métropolitaine du centre-ville, en conservant les fonctions attractives encore présentes au centre-ville,
- Adapter le centre-ville aux évolutions socio-économiques en modulant les horaires d'ouverture des commerces et des services et en prenant en compte les effets de la révolution numérique,
- Créer des liens vers les équipements situés en périphérie proche du centre-ville pour capter les flux vers le centre,
- Fournir l'accès à l'information et favoriser la visibilité des événements organisés en centre-ville, avec notamment une confortation de la communication digitale de la Ville.

2.2. Stratégie de redynamisation

La stratégie urbaine de développement de la ville de Montbéliard

L'objectif central de Montbéliard est de renforcer son rôle de ville centre de l'agglomération. Cela passe par le fait de retrouver une attractivité économique et urbaine démonstratrice de son positionnement dans la construction du pôle métropolitain Nord Franche-Comté. L'attractivité du centre-ville est l'une des conditions principales pour conforter Montbéliard dans le service qu'elle apporte à sa population ainsi que dans son rôle de ville centre de l'agglomération.

La quête de redynamisation du centre-ville nécessite de définir un projet global qui coordonne et met en cohérence les actions publiques de la ville et de l'agglomération et celles du privé. A partir des enjeux exposés précédemment, un projet de redynamisation adapté au contexte territorial s'appuyant sur trois axes principaux différents des axes du programme Action Cœur de Ville a été défini :

1. La consolidation des fonctions de centralité de Montbéliard : **les ingrédients**
2. Le renforcement de l'identité singulière du centre-ville : **le contenant**
3. Le fait de faire vivre le centre avec son contexte immédiat : **l'animation**

Les principaux éléments de la stratégie de territoire sont exposés ci-dessous mais la version complète se situe en annexe B.3.

Axe 1 : Consolider les fonctions de centralités de Montbéliard

Pour devenir plus attractif, dynamique et animé, le centre-ville doit densifier son occupation humaine et élargir son aire de rayonnement. Le centre-ville doit ainsi veiller à concentrer, dynamiser et qualifier chacune des fonctions qui déterminent une centralité :

- *L'habitat pour renforcer sensiblement son poids démographique,*
- *Le commerce pour relancer sa dynamique en cœur de ville,*
- *Les équipements et services non marchands pour décupler les motifs de fréquentation,*
- *L'économie et le tourisme pour stimuler l'activité du centre.*

Le renforcement de ces fonctions contribue à drainer davantage de flux de personnes et ainsi à renforcer la fréquentation et le rayonnement du cœur de ville.

HABITAT

La reconquête des logements inoccupés est décisive pour repeupler le centre-ville, augmenter la clientèle de proximité de ses commerces et dynamiser sa vie urbaine. Elle appelle une combinaison d'actions publiques et privées. Une démarche concertée est à poursuivre et amplifier grâce à l'OPAH-renouvellement urbain et au programme Action Cœur de Ville pour inciter les propriétaires de logements vacants à réhabiliter et remettre sur le marché leur patrimoine en adéquation avec la demande et les cibles visées. Pour garantir un effet levier, il faudra mettre le programme d'action sur l'habitat en cohérence avec les actions prévues sur les autres thématiques, notamment sur les réaménagements d'espaces publics afin d'assurer un effet de synergie et de masse.

Ces interventions seront réalisées en partenariat avec l'agglomération, l'ANAH et Action Logement et se dérouleront dans le cadre d'une stratégie de reconquête qui se poursuivra sur le long terme. Pour autant la taille du centre historique à l'intérieur de la boucle est limitée. Il s'agit donc également de mobiliser les potentiels fonciers et immobiliers situés à moins de 15 minutes à pied des portes du centre. Les actions sur l'habitat se poursuivront jusqu'à ce que le centre ait atteint un poids démographique et une qualité d'offre de logements correspondant à son rôle de centre urbain de l'agglomération.

COMMERCE

Fonction essentielle pour l'attractivité et l'animation du centre-ville, elle fait face à la concurrence des autres pôles urbains proches, des zones commerciales de périphérie et du commerce digital. Plusieurs orientations sont définies pour augmenter le potentiel de clientèle des boutiques du centre-ville. Elles ont pour objectif de permettre à l'offre commerciale de se démarquer des offres concurrentes en renforçant sa spécificité et en promouvant davantage son identité ainsi que le cadre patrimonial proposé pour se démarquer de l'offre des périphéries et des centres urbains proches et facilement accessibles. Il s'agit de miser sur la diversité de l'offre, sur sa qualité ainsi que sur l'ambiance marchande.

Des actions ont été engagées par la ville dès 2016 suite aux assises du centre-ville (voir diagnostic en annexe B.2, volet économique et commercial). On en mesure aujourd'hui les retombées avec davantage d'ouvertures que de fermetures de commerces, des porteurs de projets qui se sentent accompagnés par la manager de centre-ville, une association des commerçants engagée dans une démarche de reconquête de clients, ... Toutes ces actions seront poursuivies, amplifiées et accélérées dans le cadre d'Action Cœur de Ville pour atteindre au plus vite les objectifs fixés.

EQUIPEMENTS et SERVICES PUBLICS

Le château verra son rôle renforcé par la remobilisation des surfaces laissées vacantes après le départ du conservatoire pour les Blancheries. La reconversion aura pour objectif de drainer un public large et de moderniser la médiation historique et culturelle pour renforcer la fréquentation du site par les montbéliardais, les habitants de l'agglomération et les touristes. Par ailleurs, le maintien de fonctions administratives et le développement de services publics en centre-ville sera recherché. Pourvoyeurs d'emplois, ces équipements sont également générateurs de flux quotidiens d'une autre nature et de fréquentation pour les cafés et restaurants du centre-ville. Le projet vise également à adapter l'offre et le niveau de services offerts aux attentes actuelles des ménages en particulier en termes de santé. En effet, les polarités médicales sont aujourd'hui d'importants générateurs de flux qui viennent à manquer dans les cœurs de ville.

ACTIVITES ECONOMIQUES et TOURISME

Il s'agit d'adapter le cœur de ville aux mutations liées aux nouvelles activités et à la transition numérique. La proximité immédiate du cœur de ville avec le pôle d'échanges multimodal de l'Acropole, la gare et le site de production de PSA sont des atouts majeurs pour l'accueil de nouvelles activités économiques et l'implantation d'équipements et de services publics ayant besoin d'une accessibilité à l'échelle métropolitaine. Les activités économiques nouvelles pourront tirer parti de locaux sous-occupés à rénover et des espaces fonciers mobilisables pour la création d'une offre de locaux neufs.

Axe 2 : Renforcer l'identité singulière du cœur de ville

Pour permettre à son centre non seulement de se démarquer positivement dans le paysage concurrentiel local mais aussi de se forger une notoriété à une échelle plus large, Montbéliard dispose d'atouts identitaires très forts. C'est pour valoriser ceux-ci que le cœur de ville doit regagner en qualité par des interventions sur les espaces publics visant à :

- *Renforcer son effet vitrine ;*
- *Mettre en valeur son patrimoine urbain ;*
- *Insuffler la nature jusqu'au cœur de ville ;*

La mise en valeur du patrimoine en lien avec la qualification du réseau d'espaces publics contribue à poursuivre le changement d'image de Montbéliard. Il s'agit de renforcer son attractivité auprès des habitants, des actifs et des visiteurs.

Le projet s'appuie sur la compacité et la qualité de son patrimoine architectural et urbain, la nature en ville et enfin son histoire industrielle plus contemporaine. Ces éléments symboliques sont les socles de l'ambiance de la ville. Ils lui donnent son originalité et soulignent sa « personnalité ». Aujourd'hui, le projet interprète de manière contemporaine ces caractéristiques.

Le château et son promontoire en premier lieu, avec la nouvelle scénographie, la muséographie, la mise en lumière, l'installation d'espaces d'accueil et de convivialité feront de cet espace emblématique le point d'orgue du circuit touristique et patrimonial.

Puis, la proximité immédiate du cœur de ville avec les berges, l'Eurovéloroute, le port et les parcs urbains ainsi que la présence de grands équipements et d'événements dont le rayonnement est métropolitain voire international génère des flux touristiques vers le cœur de ville. L'amélioration des connexions en termes de lisibilité et de confort des déplacements doit permettre de capter davantage de flux depuis ces espaces de nature vers le centre-ville.

Axe 3 : Animer et faire vivre le centre en lien avec son contexte immédiat

En complément des deux premiers axes, le projet vise à s'adapter aux besoins et comportements des habitants, des actifs et des visiteurs. Afin d'animer le cœur de ville et d'attirer les locaux à travers ces événements, trois leviers seront mobilisés :

- *Renforcer l'animation du cœur de ville ;*
- *Tirer parti des quartiers générateurs d'attractivité et les raccrocher au centre ;*
- *Accroître la notoriété de Montbéliard.*

Il s'agit d'« enchanter » les personnes qui fréquentent le cœur de ville en développant sensiblement son animation pour renforcer la fréquentation des commerces et servir de vecteur

de communication sur les changements à l'œuvre. Pour ce faire, le projet s'appuie en premier lieu sur la capitalisation des animations phares existantes. Ensuite, les nouvelles animations culturelles, commerciales, sportives et de loisirs permettront de renforcer la fréquentation du centre et de donner des habitudes de fréquentation. Enfin, au quotidien, le cœur de ville doit devenir plus attractif pour les habitants et les visiteurs en misant sur une ambiance plus conviviale en accordant davantage de place aux enfants et aux adolescents et en complétant l'offre permanente par des aménagements ou mobiliers saisonniers permettant de varier les ambiances.

Le projet vise à tirer parti des quartiers générateurs d'attractivité en les raccrochant au centre pour profiter des flux qu'ils drainent et de la fréquentation de leurs habitants. Un travail important sera conduit sur les axes de liaison entre les équipements structurants et le centre en renforçant leur valeur paysagère et en rééquilibrant les espaces publics entre les modes actifs et les modes motorisés.

Enfin, dans un objectif de stimuler les investisseurs locaux et d'attirer les investisseurs nationaux le projet prévoit de déployer un plan de marketing et de communication pour accroître la notoriété de Montbéliard. Le changement d'image et la création d'une identité de projet doivent être visibles à la fois localement et globalement. La portée de cette action sera d'autant plus grande si elle est portée non seulement par Montbéliard mais aussi par l'ensemble des acteurs publics (PMA, office du tourisme, CCI, CMA, ...) et privés (association des commerçants, associations sportives ou culturelles, ...) présents sur le territoire.

2.3. Plan d'action prévisionnel

OPAH-RU		
Plan arbres		
Accompagnement qualité designer conseil pour la requalification des façades commerciales et enseignes (charte qualité)		
Accompagnement coloriste conseil pour les ravalements de façade en SPR		
Valorisation des potentiels fonciers (périmètre ORT), développement des programmes d'habitat périmètre du cœur de ville : Ancien hôpital, ZAC Blancheries, Av. Joffre, Sous-la-Chaux, ...		
		Aménagements provisoires et évènementiel sur l'esplanade du château
		Mise en place du droit de préemption commercial
		Requalification de la rue Jean Bauhin
		Requalification du Faubourg de Besançon
		Requalification de l'axe Joffre
		Requalification de la traversée Sud vers les Blancheries
		Requalification de la traversée Sud vers les Blancheries
		Requalification de l'axe Joffre
		Requalification de la rue de château
		Poursuite de l'aménagement des espaces publics du cœur de ville
		Modernisation de la médiathèque
2020		
2021	Approbation du Plan de Valorisation du Patrimoine	
2022	Étude pour la mise en place du droit de préemption commercial	
2023	Ouverture du nouveau centre culturel Simone Veil	
2024	Refonte circuit Schickhardt	
2025	Réhabilitation de la muraille Sud du promontoire du château	
2026	Poursuite de l'aménagement des espaces publics du cœur de ville	

2.4. Justification du périmètre ORT de Montbéliard

La définition du périmètre ORT s'est construite avec l'appui des documents d'urbanisme de la Ville et de Pays de Montbéliard Agglomération. Le PLU de la Ville de Montbéliard, approuvé en décembre 2017, exprime dans son PADD une stratégie concevant l'attractivité du centre historique en lien direct avec les quartiers contigus, dans la mesure où ceux-ci représentent des polarités économiques et urbaines à fort potentiel de développement.

Ainsi, le PLU définit des OAP détaillées non seulement sur le centre-ville mais également sur l'Île du Mont Bart, la Petite Hollande et les Gros Pierrons. Il affiche également le besoin de construire une réflexion sur le devenir des friches PSA Nord destinées à devenir une polarité économique et urbaine d'envergure.

Le renforcement de l'attractivité du cœur historique ne peut pas être isolé de son rapport aux franges immédiates : cela nécessite donc l'articulation d'un projet d'ensemble. Le fonctionnement du centre-ville, est étroitement lié à ses faubourgs et ses berges, comme la paume d'une main à ses doigts. Cet espace fournit les éléments nécessaires à la vitalité du centre, en amenant un poids démographique supplémentaire et une clientèle de passage ou encore en complétant l'offre d'activités économiques et de services de proximité présente dans le cœur de ville.

Ces rouages entre le centre et les quartiers limitrophes passent donc nécessairement par la création d'une trame continue entre les mosaïques de quartier de la ville, formalisée par le périmètre ORT.

C'est à cette échelle de projet que Montbéliard peut envisager d'élargir son rayonnement et augmenter l'attractivité de son centre. Le périmètre ORT se compose ainsi de différents ensembles à aménager de manière complémentaire et articulée.

Le centre-ville historique de Montbéliard comme point de départ de la mutation

Le programme Action Cœur de Ville met en avant la nécessité de revitaliser le centre-ville historique. Ce secteur d'intervention, obligatoire, est également un secteur d'intervention prioritaire pour la ville de Montbéliard. Il reprend principalement les limites définies pour l'OAP n°1 ("élargir le rayonnement du centre-ville") du PLU 2017. Le centre-ville concentre la part la plus importante des aménités commerciales et du patrimoine urbain. Pour autant, ce périmètre inscrit dans un cercle de rayon 650 mètres environ n'offre pas les potentialités suffisantes pour atteindre une masse critique en termes de renforcement du poids de population et de confort économique notamment.

Aussi le périmètre ORT se doit de couvrir un espace plus large duquel le cœur historique est l'épicentre qui permet la jonction des autres quartiers de la ville et assure la continuité des liaisons entre ces espaces. Cette articulation avec le centre-ville est d'autant plus importante que de nombreuses fonctions économiques et urbaines, ainsi que les principaux potentiels de développement et de renouvellement de la ville se situent dans ces faubourgs ou le long des berges. Le périmètre ORT inclut donc ces espaces pour tirer parti de secteurs sous-occupés ou mutables afin qu'ils participent à la redynamisation du centre.

La requalification du Faubourg de Besançon

Le périmètre ORT intègre l'amorce du Faubourg de Besançon. Situé à l'Ouest de la ville, il est depuis la renaissance alémanique la continuité historique du centre-ville : leur fonctionnement est donc étroitement lié, de par la présence d'un tissu patrimonial, commercial et résidentiel relativement important. Néanmoins, la jonction entre ce quartier et le centre-ville est aujourd'hui rendue plus contraignante par le profil très routier de cet axe ainsi que le verrou que constitue la Place Ferrer. De plus, le tissu urbain du Faubourg doit être amélioré sur le plan qualitatif (intérieur et extérieur) en ciblant notamment certains îlots stratégiques comme l'îlot Ferrer afin de mieux s'accorder avec le tissu qualitatif existant dans le cœur historique.

Les Berges de l'Allan : recréer une ville sur l'eau

Les Berges de l'Allan sont également visées par une OAP dans le PLU. Cet espace a fait l'objet d'aménagement de parcs urbains ayant pour but de l'affirmer comme l'un des maillons structurant de la trame verte et bleue de l'agglomération.

L'objectif est de poursuivre l'aménagement de cet espace pour renforcer ses fonctions de loisir, de tourisme et sa valeur écologique. Certains lieux bâtis offrent par ailleurs d'importantes potentialités de développement de fonctions complémentaires, incluant des programmes résidentiels attractifs au bord de l'eau mais également des potentiels économiques et tertiaires.

L'amélioration qualitative de l'habitat du faubourg de Besançon et de l'axe en lui-même permettra l'avènement d'une nouvelle image du quartier et de la porte d'entrée Ouest du centre-ville pour en faire un quartier vert et proposant un cadre de vie de qualité.

Véritable charnière entre le centre-ville et le quartier de la Petite Hollande, l'île du Mont Bart présente également des enjeux importants en matière de connexions inter-quartiers. Sa meilleure intégration dans le fonctionnement des flux de la ville est d'autant plus importante au fur et à mesure du renouvellement et du développement de ses fonctions.

L'Axe Foch-Flamand : un tissu urbain en pleine mutation

Au Nord, l'ORT s'étend sur l'axe Foch / Flamand. Cet axe a subi des transformations majeures, notamment du fait de la relocalisation des fonctions hospitalières en dehors de la ville sur le site médian entre Montbéliard et Belfort. Ce départ d'un service structurant a amené la création d'une friche urbaine d'emprise importante, dont la requalification en l'état est complexe, du fait de l'agencement de l'équipement hospitalier et de ses particularités. Cette nouvelle coupure dans le tissu urbain affecte non seulement l'entrée de ville, mais également les liens entre le centre-ville et les quartiers de la Chiffogne, de la Citadelle et de la ville de Bethoncourt.

La mutation de l'emprise de l'ancien hôpital passe par deux volets. Un premier volet qui se concentre sur la friche, qu'il faut repenser tant sur le plan typologique que fonctionnel. De ce point de vue, un projet immobilier porté par un acteur privé est en cours de réalisation. Le deuxième volet concerne le réaménagement de l'axe reliant ce nouveau quartier au centre-ville, afin qu'il puisse participer à la dynamique du centre.

La réhabilitation de cet axe a déjà été entamée mais reste à terminer pour moderniser la voirie et offrir une place plus importante et agréable aux modes actifs pour favoriser les liaisons douces entre les quartiers placés le long de cet axe et le centre-ville. Sous contrôle public, ces deux

actions participent à la redynamisation du quartier, sans perdre le fil conducteur de développement et d'aménagement établi par le PLU.

L'Axe Joffre comme potentiel de développement majeur

La partie Est de l'ORT, représentée par l'axe Joffre, est l'une des principales zones à enjeux de la ville. Rattaché au centre-ville par le quartier résidentiel de la Prairie, le quartier se découpe en deux parties distinctes : le site industriel PSA Peugeot-Citroën, au Sud de la voie routière principale, et, au Nord de cet axe, l'espace du Triangle du Congo. Ce quartier est l'une des trois polarités principales de la ville.

En effet, il concentre des équipements majeurs et générateurs de flux comme le Stade Auguste-Bonal, la Sous-Préfecture, la Maison du Département ou encore les équipements de l'ASCAP. La frange Nord du site PSA est actuellement en cours de mutation économique et urbaine, avec des projets en cours de réalisation : création d'un parc fournisseurs PSA, accueil de nouvelles enseignes commerciales et confortement des équipements de l'ASCAP.

Les connexions du quartier vers le centre-ville existent, mais sont entravées par les infrastructures ferroviaires, qui créent une véritable barrière physique et psychologique. La volonté de rompre ces effets de barrière a été matérialisée sous la forme d'une nouvelle offre de déplacement, le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui dessert le quartier de la Prairie et ceinture l'îlot du Triangle du Congo.

Le Triangle du Congo, point névralgique du projet, est déjà connecté aux réseaux viaires et quasi laissé nu d'aménagements à l'heure actuelle. Une redensification de l'îlot amènerait le prolongement des quartiers de la Prairie et Sous la Chaux. Véritable rotule urbaine, il est également l'interface entre Montbéliard et Sochaux et son aménagement permettrait de renforcer la centralité d'Agglomération.

La redynamisation de cette polarité dans les domaines de l'habitat et de l'économie peut s'appuyer sur sa localisation à proximité directe de grandes pièces urbaines fortes comme l'Usine PSA ou le Stade Bonal. Si ces pièces urbaines font parties intégrantes de l'identité de la ville, elles souffrent aujourd'hui d'un manque de lien avec le centre-ville historique : il s'agit donc de leur redonner une certaine visibilité et de les reconnecter aux pratiques urbaines du cœur historique.

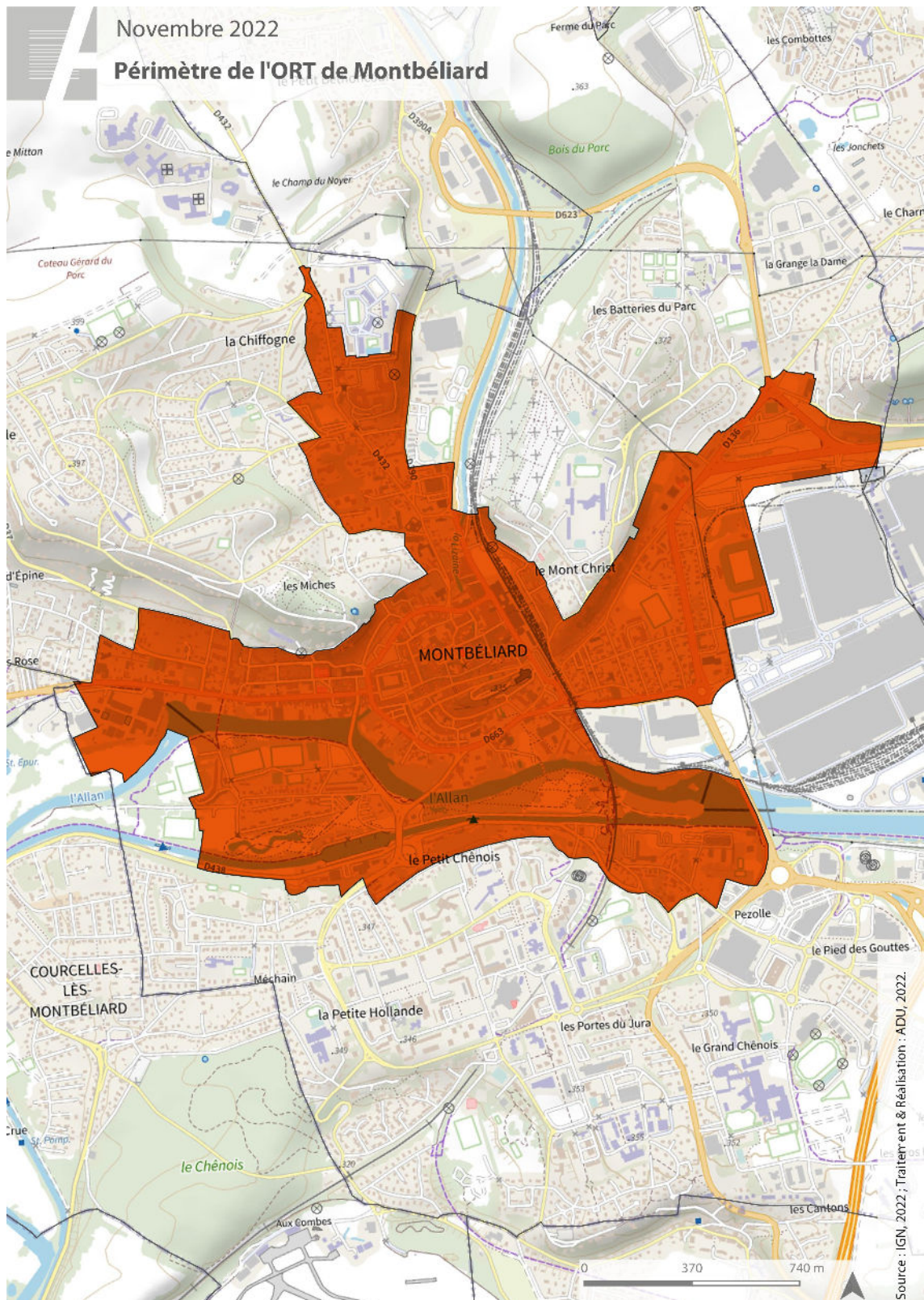


Figure 1 - Périmètre ORT de la commune de Montbéliard (ADU, 2022)

3. Audincourt

3.1. Diagnostic : principaux enjeux du territoire

Études et/ou diagnostics finalisés

Axes	Nom de l'étude ou diagnostic	Maitre d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs	Synthèse des conclusions
1-2-3-4-5	Étude pour la revitalisation du centre ville	Cabinet Albert et associés	Ville d'Audincourt	Ville d'Audincourt	Faiblesse et opportunité du centre ville d'Audincourt
4	Études urbaines et architecturales secteur église de l'Immaculée Conception, Cathédrale industrielle, rue Jean Jaurès	Atelier d'architecture Gilbert Beley	Ville d'Audincourt	Ville d'Audincourt	Éléments préalables au lancement d'une maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de ce secteur des forges
4	Maîtrise d'œuvre rue de Seloncourt	Cabinet BEJ	Ville d'Audincourt	Ville d'Audincourt	Projet en phase de consultation des entreprises
4	Maîtrise d'œuvre rue de Belfort	Ville d'Audincourt	Ville d'Audincourt	Ville d'Audincourt	Plan d'aménagement
1	PLH / SCOT	PMA	PMA	PMA	Documents de planifications
1	Etude pré-opérationnelle d'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat	Villes vivantes	Ville d'Audincourt	Ville d'Audincourt – ANAH	Conclusion d'une convention OPAH-RU

Conclusions transversales

Les enjeux suivants se dégagent pour la commune d'Audincourt sur la base des diagnostics réalisés.

En matière d'habitat :

Une démographie singulière :

- Un vieillissement de la population,
- Une part importante de personnes seules,
- Une vacance plus importante en centre ville que sur l'ensemble de la ville,
- Une faible densité de population en cœur de ville,

Un décalage taille des ménages / taille des logements :

- 67 % de petits ménages pour 38 % de petits logements

Un taux de vacance révélateur d'un habitat inadapté et vieillissant :

- Une tension sur les petits logements,
- Un besoin de réhabiliter mais aussi de restructurer,
- Un habitat construit majoritairement avant les années 80,

Une faible densité de logement en centre ville :

- Un besoin de poursuivre la politique menée de constructions de logements neufs dans les « dents creuses », plus de 154 logements neufs en 10 ans.

En matière d'économie / commerces :

Un positionnement au cœur d'un bassin d'emplois importants dont les actifs sont mobiles :

- Un flux important d'actifs mobiles, 3300 actifs entrants et 3400 actifs sortants sur lequel il convient de capitaliser.

Une zone de chalandise qui rayonne sur le sud agglomération :

- Une structure commerciale au croisement en deux vallées,
- Une zone de chalandise, marquée par une baisse démographique, constituée par les communes limitrophes.

Un tissu commercial porté majoritairement par un tissu d'indépendants :

- Une offre de gamme plutôt élevée,
- 95 % d'indépendants, un marché couvert, un marché extérieur,
- Pas de commerce alimentaire.

Une vacance commerciale à surveiller :

- Une vacance à surveiller : 16.3 % début 2018, 13,07 % fin 2021,
- Des loyers trop élevés sur lesquels il convient d'agir : 17 cellules propriétés de la ville.

En matière d'accessibilité, de mobilités et de connexions :

Des mobilités repensées autour du THNS :

- Un bouleversement des usages,
- Un déficit d'image persistant,
- Des difficultés d'accès, à simplifier et à rendre lisible.

Un parc de stationnement confortable et méconnu :

- 1 000 places dont 70 % gratuites,
- Persistance de l'idée d'un stationnement compliqué.

En matière de formes urbaines, d'espace public et de patrimoine :

- Une forme urbaine hétérogène,
- Un fort engagement sur la qualité des espaces publics,
- Un front bâti à harmoniser avec des ruptures de volumétrie importantes,
- Un besoin d'intensifier l'identité de cœur de ville en repensant l'organisation spatiale de la centralité

En matière d'accès aux équipements et services publics :

- Une offre de service public de proximité importante à rendre lisible,
- Une offre de soins à développer,
- Une offre culturelle dynamique qui doit rayonner sur le centre ville.

La stratégie de développement du territoire basée sur ces éléments de diagnostic répond aux objectifs suivants :

- La valorisation de l'image de la ville, du cadre de vie et des infrastructures,
- La vitalité du cœur de ville autour d'un centre ville habité disposant de services et de commerces,
- Le maintien d'une offre commerciale et artisanale de proximité.

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées pour surmonter ces difficultés parmi lesquelles on peut citer :

- Réhabilitation de l'ancienne caserne de pompiers transformée en plusieurs cellules commerciales occupées ;
- Fort engagement sur la qualité des espaces publics du centre-ville ;
- L'engagement d'opérations immobilières pour permettre des opérations sur l'habitat et sur les commerces et maintenir la qualité du linéaire marchand ;
- Le renforcement de la stratégie de densification du centre ville avec l'acquisition de friches pour permettre d'étendre le centre-ville.

3.2. Stratégie de redynamisation

Le centre-ville bénéficie d'un fort potentiel de conversion.

La municipalité a entamé des aménagements depuis plusieurs années en travaillant sur différents axes (requalification d'espaces publics, mobilité avec le THNS, logements, acquisition et préemption de cellules commerciale, etc...).

La ville d'Audincourt souhaite poursuivre ce travail et endiguer les signes de fragilité sur le plan du commerce, du logement, de la circulation et du patrimoine, qui ont nécessité, dans le contexte national d'accompagnement à la modernisation des centres-villes, d'être audités afin de déployer les actions adaptées aux enjeux de demain.

Audincourt a pris conscience de l'importance des actions croisées dans les interventions sur le centre-ville depuis plusieurs années afin de conforter son double rôle structurant et complémentaire dans l'agglomération du Pays de Montbéliard.

Les réflexions ont été menées sur l'économie, les transports, le logement, les équipements dans le but de développer un équilibre urbain favorable aux habitants et usagers d'Audincourt dans un souci de préserver l'attractivité et le dynamisme de la commune au sein de son territoire.

Notre stratégie de redynamisation s'appuie sur un triptyque qui représente les priorités de la municipalité :

- Le maintien d'une offre commerciale de proximité ;
- La vitalité du cœur de ville (logements, services, commerces, services publics...) ;
- La valorisation du cadre de vie, et des infrastructures.

Au fil des ans, la ville s'est transformée de manière harmonieuse :

- Avec la **rénovation de l'espace public** pour donner plus de lisibilité aux commerçants ;
- Par l'**amélioration de l'accessibilité** ;
- Par le **développement des modes doux** ;
- Par la **réhabilitation des bâtiments publics** ;
- Par l'**accompagnement des propriétaires** avec un plan de rénovation des façades ;
- Par **un engagement pour traiter les dents creuses** en matière d'habitat neuf et de mixité ;
- Par une action volontaire sur les acquisitions de locaux commerciaux pour lutter contre la vacance et agir sur les prix ;
- Par le **confortement de l'activité industrielle** avec Flex N'Gate ;
- Par **une mobilisation pour l'accès aux soins, aux services publics, à la culture et au réseau de mobilité** ;

C'est toute la partie sud de l'agglomération qui bénéficie de l'offre de centralité proposée par Audincourt, deuxième ville de l'Agglomération.

Ce rôle, il importe aujourd'hui de le préserver, de le conforter et surtout de le dynamiser.

La stratégie territoriale engagée à l'échelle de l'agglomération, à travers de grandes politiques publiques, permet **de définir un projet de redynamisation de son cœur de ville**, dans ses dimensions urbaines, écologiques, économiques et sociales cohérentes, complémentaires avec Montbéliard.

Ce projet fort et ambitieux permet aujourd'hui de proposer un périmètre d'intervention de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) à l'échelle d'Audincourt qui s'articule autour des enjeux et de projets.

Premier enjeu : L'habitat

Face aux risques de perte d'attractivité du centre-ville au bénéfice des territoires extérieurs notamment Belfort, et de la dégradation progressive du parc de logements, l'enjeu pour le centre-ville d'Audincourt est d'accroître, de diversifier, de requalifier et de reconfigurer son offre de logements en jouant à la fois sur :

- **L'accompagnement des familles dans leur parcours résidentiel** ;

- **La lutte contre la vacance ;**
- **Le renforcement de la densité du cœur de la ville.**

Il existe un décalage entre la taille des ménages et la taille de logements.

Audincourt doit être capable de proposer une continuité résidentielle et accompagner les familles dans leur évolution, tout au long de leur vie, un cadre de vie adapté aux nouveaux modes de vie, aux nouveaux besoins des familles.

L'adaptation et la reconfiguration des grands logements est donc un enjeu important pour rendre attractif l'habitat sur le centre-ville et nécessite une dynamique d'investissement pour soutenir les propriétaires.

L'engagement d'une étude pré opérationnelle était donc nécessaire pour confirmer le besoin d'une OPAH-RU et pour faire bénéficier entre autre aux propriétaires de la mise en place du dispositif Denormandie.

Le travail déjà amorcé de la densification doit se poursuivre ; il doit être progressif, concerté et en harmonie avec l'existant.

Deuxième enjeu : Favoriser le développement économique et commercial équilibré

Les enjeux économiques et commerciaux reposent sur deux problématiques spécifiques : **la captation des clients et comment faire vivre le centre-ville.**

Depuis des années, la ville est proactive avec le maintien d'une activité forte au centre-ville : plus 5 000 emplois sur la commune. La grande majorité relève du secteur tertiaire et de l'industrie ; l'industrie tenant une place prépondérante avec l'entreprise Flex N Gate, près de 1 300 emplois à 3 minutes du cœur de ville.

La ville est également proactive avec la maîtrise du foncier avec l'acquisition des nombreuses cellules.

La ville est propriétaire de 24 cellules dont 17 en centre-ville. Elles sont quasiment toutes louées. Car elles sont proposées à des prix correspondant au marché. Cela nous permet d'avoir la main sur une diversité commerciale. Dernier exemple symbolique : l'installation de Défense d'Entrer au cœur de ville.

Le recrutement d'un manager commerce permet d'accompagner tous les porteurs de projets pour faciliter l'installation d'enseignes, pour compléter l'offre commerciale notamment sur le secteur alimentaire.

Des animations en partenariat avec l'Association des Commerçants d'Audincourt existent mais elles doivent être confortées et développées pour promouvoir les commerces.

Un plan de communication global doit être imaginé pour faire connaître notre territoire.

Malgré un engagement fort de la ville, Audincourt souffre toujours d'un réel déficit d'image : méconnaissance de l'offre commerciale, sentiment que la ville est inaccessible, et que le stationnement y est très compliqué.

Ce constat va permettre d'aborder **le troisième enjeu : celui de l'accessibilité, la mobilité et les connexions**.

Troisième enjeu : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

La situation géographique d'Audincourt ne peut pas être changée. Elle se situe entre deux vallées : la vallée du Gland et celle du Doubs. La RD 437, qui sépare la ville en deux, est et sera toujours **un axe de transit majeur**.

Si les aménagements du THNS ont permis de fluidifier ce trafic très dense notamment en centre-ville, la longue période des travaux, la modification des sens de circulation, l'augmentation du flux automobile ont renforcé le ressenti - déjà existant - d'une ville peu accessible.

La question des déplacements et de l'accès au centre-ville suppose aujourd'hui d'orienter toutes les actions vers une convergence des flux, une simplification des accès, une signalétique adaptée, une identification claire du stationnement et la promotion des mobilités actives.

La mise en valeur des liaisons urbaines doit être accentuée pour mieux comprendre les aménagements de la ville mais aussi de l'organisation spatiale de la centralité.

Cela nous emmène ainsi au quatrième enjeu celui de la mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine.

Quatrième enjeu : mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine

La ville a travaillé **sur une identité de cœur de ville** qui n'existait pas en raison de l'absence d'un cœur historique.

Des marqueurs forts sont importants comme la poursuite :

- **De l'aménagement des Berges du Doubs** pour mettre en lumière les liaisons naturelles entre le centre et le quartier des Forges ;
- **Le développement du retour de la nature en ville** avec plus de végétalisation des espaces publics ;
- **Le développement des espaces publics partagés**, de proximité, ouverts à tous.

L'aménagement des entrées de ville joue également un rôle primordial dans le projet de revitalisation de la commune.

Elles sont la première image du territoire, elles participent par leurs aménagements à une cohérence entre le centre-ville et les autres quartiers.

La requalification de la rue de Belfort dont les travaux commenceront au printemps 2020 permettra de rendre lisible et attractive cette entrée majeure du centre-ville, de mettre aussi en valeur l'identité commerciale de ce secteur.

Autre entrée de ville, celle des Forges. L'aménagement d'un parvis entre l'Immaculée Conception et la cathédrale industrielle fera le lien entre le quartier et le centre-ville.

Audincourt doit aussi penser un parcours patrimonial et touristique allant de l'Immaculée Conception pour arriver au Sacré Cœur, joyaux de la commune.

Le dynamisme d'un territoire, ce n'est pas seulement l'économie, les liaisons.

C'est aussi tout ce qui l'incarne et le rend vivant. Ce sont les communs.

Les services publics et les équipements publics jouent un rôle déterminant en créant lien social, en structurant l'espace public, en créant des animations.

Si la ville n'a pas véritablement de cœur historique, **le centre-ville est très attractif par la concentration des services publics** (Mairie, Trésorerie Municipale, la CPAM, la CAF) et des services de proximité (IDEIS, la Poste, Maison médicale d'urgence, Pôle emploi, Groupe Moventis, Centre social Escapade...).

Cette offre de service de proximité doit être préservée, et l'accès favorisé. C'est le cinquième enjeu.

Cinquième enjeu : Une offre de service de proximité préservée et un accès favorisé

L'offre de services de proximité est très forte. Elle rayonne au-delà de la ville et touche la population du bassin sud de l'Agglomération.

Il conviendrait de la formaliser dans le cadre d'un label type Maison France Services afin d'améliorer son accessibilité, sa lisibilité.

Les services à la personne sont aussi très importants. La démographie médicale s'aggrave chaque année. La commune a choisi d'être **proactive pour appréhender l'enjeu de l'offre de soins**. Le levier immobilier est mobilisé pour favoriser l'installation de jeunes médecins, mais aussi de nombreux services paramédicaux. La ville travaille actuellement sur un centre de santé.

Audincourt est une ville dont la renommée culturelle n'est plus à faire. Pourtant, on ne capitalise pas toujours sur ces événements. 42 000 personnes pour Rencontres et Racines : difficile de mesurer l'impact sur les commerçants.

L'enjeu est de mobiliser tous les équipements culturels présents (théâtre, espace d'exposition, salle de concert...) afin de développer différents services à la population (cafés, boutiques éphémères, espaces de rencontres...) et de contribuer ainsi à la revitalisation du centre-ville.

Le cœur de ville d'Audincourt appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, mobilisés ou à mobiliser sur les axes stratégiques d'intervention précités autour des objectifs opérationnels suivants :

3.3. Plan d'action prévisionnel

Axes	Objectifs opérationnels	Actions
Axe 1 : Réhabilitation et restructuration pour une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Répondre aux besoins de la population en matière de logement	Etude pré opérationnelle en vue d'une OPAH
	Rénover l'habitat et lutter contre la vacance	Mise en place du programme OPAH RU Mise en place de l'avantage fiscal du dispositif Denormandie Mise en place d'un volet BUNTI dans le cadre de l'OPAH RU
	Renforcer la densité du cœur de ville	Opérations d'acquisitions et d'améliorations d'immeubles et de logement en centre ville
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Animer le tissu économique, renforcer l'attractivité commerciale et promouvoir la ville	Création d'un poste de manager – développeur de Centre ville (animations commerciales, diagnostic des établissements, développement des opérations) Mise en place de solutions numériques
	Lutter contre la vacance commerciale	Développement d'une veille stratégique à la trame commerciale et artisanale (gestion de la vacance marchande)
	Proposer une offre de locaux adaptés	Modernisation des points de vente Acquisition et réhabilitation de bâtiment à usage commercial ou artisanal
Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Simplifier et harmoniser les règles du centre ville	Réalisation d'un plan de jalonnement lié au stationnement, aux espaces marchands, à l'accessibilité
	Communiquer positivement	Développement de supports de communication
Axe 4 Mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine	Travailler sur les entrées de ville	Requalification de la rue de Belfort – entrée de ville / élargissement du centre ville Requalification de la Rue de Seloncourt – cœur de quartier / entrée de ville Mise en cohérence du

		secteur de l'Église de l'Immaculée Conception, la cathédrale industrielle, l'avenue Jean Jaurès – entrée de ville / valorisation du patrimoine.
	Élargissement du centre ville	Mobilités et aménagement urbain à l'interface entre le centre ville et le quartier de la gare – élargissement du centre ville.
Axe 5 Favoriser l'accès aux équipements et services publics	Soutenir l'installation de professionnels de santé	Développement d'une offre de soins
	Conforter l'offre de service à la population	Structuration d'un pôle de services publics

3.4. Bilan des actions mises en place depuis 2020

Axe 1 : Réhabilitation et restructuration pour une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Étude pré opérationnelle en vue d'une OPAH	Finalisé en décembre 2020
	Mise en place du programme OPAH RU	Signature au 1 juillet 2021
	Mise en place de l'avantage fiscal du dispositif Denormandie	Signature au 1 ^{er} juillet 2021 – 1755 logements sur le périmètre, 257 logements vacants
	Mise en place d'un volet BUNTI dans le cadre de l'OPAH RU	Non pertinent au terme de l'étude pré opérationnelle
	Opérations d'acquisitions et d'améliorations d'immeubles et de logement en centre ville	1 immeuble – 5 logements
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Création d'un poste de manager – développeur de Centre ville (animations commerciales, diagnostic des établissements, développement des opérations) Mise en place de solutions numériques	Depuis septembre 2019 plateforme e- commerce
	Développement d'une veille stratégique à la trame commerciale et artisanale (gestion de la vacance marchande)	En continu
	Modernisation des points de vente Acquisition et réhabilitation	6 cellules commerciales ⇒ 3 occupées, 1 revendue, 2 à

	de bâtiment à usage commercial ou artisanal	réhabiliter.
Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Réalisation d'un plan de jalonnement lié au stationnement, aux espaces marchands, à l'accessibilité	En cours
	Développement de supports de communication	En continu
Axe 4 Mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine	Requalification de la rue de Belfort – entrée de ville / élargissement du centre ville Requalification de la Rue de Seloncourt – cœur de quartier / entrée de ville	Réalisée
	Mise en cohérence du secteur de l'Église de l'Immaculée Conception, la cathédrale industrielle, l'avenue Jean Jaurès – entrée de ville / valorisation du patrimoine	Réalisée Étude en cours
	Mobilités et aménagement urbain à l'interface entre le centre ville et le quartier de la gare – élargissement du centre ville.	Étude en cours
Axe 5 Favoriser l'accès aux équipements et services publics	Développement d'une offre de soins	Ouverture d'un CMS et maintien de la médecine de garde
	Structuration d'un pôle de services publics	En cours

3.5. Justification du périmètre ORT d'Audincourt

La définition du périmètre sur la commune d'Audincourt doit prendre en compte les contraintes spatiales que représentent le Doubs d'un côté et la RD 437 de l'autre.

Ainsi dans cette optique, le périmètre ne peut se restreindre à l'hyper centre, pour conforter le centre ville il convient d'englober le futur quartier du site de la gare.

Ainsi, le périmètre d'intervention de l'ORT intègre 5 entrées de villes constituant une boucle :

- L'entrée de ville par les Forges
- L'entrée de ville par la rue de Belfort
- L'entrée de ville par la rue Aristide Briand
- L'entrée de ville par l'entrée de ville rue de Seloncourt
- Et la dernière entrée : l'entrée de ville par le pont François Mitterrand

Enfin, le périmètre prend en compte la structure commerciale de la rue de Seloncourt, qui malgré l'obstacle que constitue la RD 437, fait partie intégrante du centre-ville avec des commerces de renommée et d'une grande attractivité.

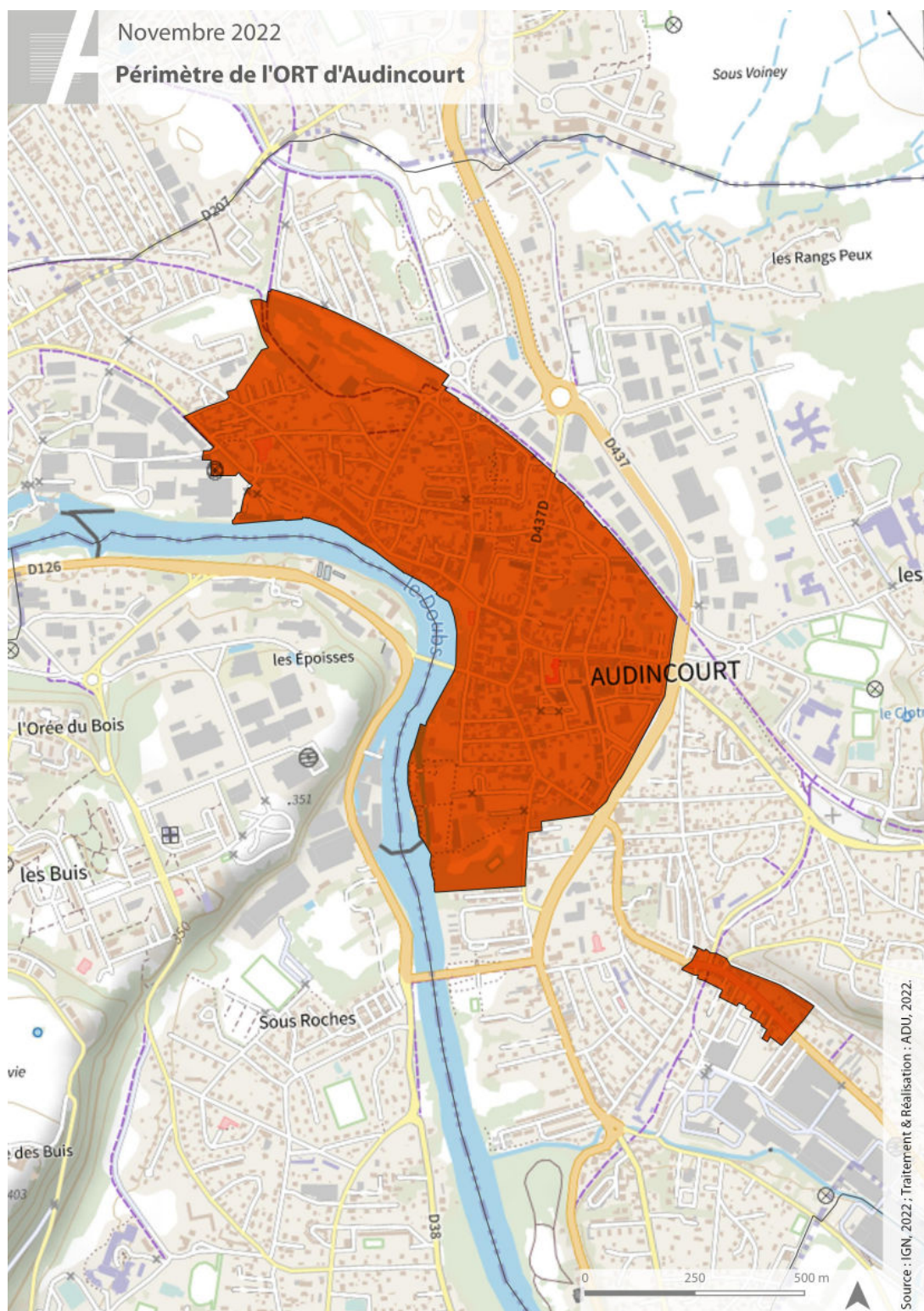


Figure 2 - Périmètre ORT de la commune d'Audincourt (ADU, 2022)

4. Pont-de-Roide-Vermondans

4.1. Diagnostic et enjeux

Le projet développé sur la commune de Pont-de-Roide-Vermondans s'inscrit complètement dans les stratégies et actions territoriales intercommunales.

La commune a engagé récemment la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de répondre aux objectifs suivants :

1. Renforcer le rôle de pôle de relais de Pont-de-Roide-Vermondans pour les habitants du Sud de l'agglomération : Pont-de-Roide-Vermondans est la principale ville de la partie Sud de l'agglomération de Montbéliard, pour laquelle elle a un rôle économique, commercial, de services et d'équipements de première importance notamment pour son bassin de vie, dont elle est la centralité. Le PLU communal, dont la révision a été prescrite récemment, devra être un outil de mise en œuvre d'une telle stratégie. Les grands objectifs ont d'ores et déjà été esquissés par la commission urbanisme :

- réhabilitation et modernisation du parc de logements anciens et du patrimoine bâti ;
- revitalisation commerciale et accompagnement des commerçants à la transition numérique ;
- reconquête urbaine de la friche de la gare ;
- amélioration des déplacements de proximité faits à pied ou à vélo entre les quartiers périphériques vers le centre-ville et notamment entre les deux rives du Doubs ;
- poursuite de la mise en valeur du centre-ville par l'aménagement des espaces publics et des berges du Doubs.

2. Redéfinir l'organisation du développement communal : La révision du PLU doit permettre de revoir la stratégie de développement de la ville en poursuivant deux objectifs : celui de la réduction de l'artificialisation des sols dont la loi Climat et Résilience d'août 2021 en trace les exigences, et celui de l'attractivité du centre-ville en cohérence avec les orientations prises dans le programme Petites Villes de Demain.

Le PLU doit être l'occasion d'analyser les possibilités foncières et immobilières de la commune afin d'orienter son développement vers les espaces répondant au mieux à ces objectifs. Les nombreuses zones à urbaniser du PLU actuel seront incluses dans cette réflexion et pourront évoluer vers d'autres vocations si besoin.

3. Prendre en compte les enjeux de la transition écologique et de préservation des paysages : La ville de Pont-de-Roide-Vermondans se situe dans un cadre naturel et paysager remarquable, marqué par le relief des falaises et des coteaux boisés qui dominent la vallée du Doubs. Certains de ces espaces, tels que le Crêt des Roches, offrent une biodiversité ayant justifié leur classement en espaces naturels sensibles. La protection de ce cadre naturel s'inscrit dans les objectifs nationaux de transition écologique.

4. Développer le potentiel touristique de la commune : Pont-de-Roide-Vermondans a de nombreux atouts à exploiter pour renforcer son économie touristique et de loisirs. Le Crêt des Roches et les sentiers de randonnée dont le GR5, les sites d'escalade, le Doubs et ses activités

aquatiques ou encore son offre commerciale et d'hôtellerie et son antenne de l'office du tourisme en sont quelques exemples. La situation de la ville, en entrée Sud de l'agglomération de Montbéliard et aux portes du Parc Naturel Régional du Pays Horloger, ne fait que renforcer l'intérêt de réfléchir, dans le cadre de la révision du PLU, au développement touristique et de loisirs.

L'élaboration du diagnostic a permis de mettre en évidence les atouts et les faiblesses propres à la commune de Pont-de-Roide-Vermondans, ainsi que les opportunités et menaces qui l'environnent.

Atouts

Une ville connectée au reste du territoire (bassin de vie et agglomération) :

- **Véhicules légers** : desserte routière assurée par des voies structurantes (RD 73 et 437) ; relative proximité de l'échangeur A36 (Montbéliard/Belfort) et la connexion à la Suisse via la RD 73 ; offre importante de stationnements en centre-ville ;
- **Desserte de transports en commun** via les réseaux Mobigo et Evolity permettant de rejoindre en 1h Montbéliard et Audincourt toutes les 2 heures ;
- Présence sur les communes voisines d'**infrastructures cyclables structurantes**.

Un nombre important d'aménités, et notamment dans le centre-ville, en raison de l'éloignement des pôles urbains (Montbéliard et Belfort) :

- **Tissu économique de poids** qui regroupe 45% des emplois du bassin de vie (soit environ 1 600 emplois) ;
- **Diversité des commerces et services marchands de proximité** : locomotive alimentaire (Lidl) ; marché hebdomadaire ; produits pharmaceutiques ; équipements de la personne et du foyer et concentration commerciale le long de la rue de Besançon-François Mitterrand et de Montbéliard ;
- **Diversité d'équipements et de services publics au rayonnement extra communal et concentration à l'échelle du centre-ville** : équipements administratifs (La Poste), scolaires (écoles primaires), médico-sociaux (maison de santé), sportifs et de loisirs (cinéma, bureau du tourisme, maison pour tous).

Un patrimoine urbain, naturel et touristique singulier :

- **Présence du Doubs** qui transverse le territoire communal sur plusieurs kilomètres ;
- **Centre-ville lové dans un écrin boisé** et à proximité de départs de randonnées ;
- **Présence de sites touristiques au rayonnement extra communal** (la Plage, Crêt des Roches, abri sous-roches de Rochedane) ;
- **Identité architecturale industrielle historique** : concentration de plusieurs constructions liées à l'histoire industrielle de la société Peugeot (patrimoine usinier, villas et cités ouvrières).

Faiblesses

Une place prépondérante dédiée à la voiture en centre-ville :

- **Dimension très routière due au passage des axes structurants** (RD 73 et RD 437) qui fragmentent la commune : surlargeurs viaires, place réduite pour les mobilités douces, parkings surdimensionnés et peu utilisés, manque de végétation ;
- **Absence de liaisons douces spécifiques et sécurisées** facilitant les mobilités durables au sein du centre-ville, la connexion entre les équipements structurants ainsi qu'avec les quartiers périphériques et les infrastructures existantes sur les communes voisines (ex : pistes cyclables) ;
- **Signalétique hétérogène et insuffisamment calibrée** qui perturbe les déplacements routiers et piétons qu'ils soient quotidiens ou exceptionnels ;
- **Manque d'espaces publics végétalisés et d'espaces de rencontres notables** (hormis le parc Peugeot, le square de l'église et le site de la Plage) ;
- Certains **espaces publics vieillissants dont la fonction/usage sont flous voire désuets** qui nécessiteraient d'être requalifiés (ex : parking du champ de foire ; berges du Doubs ; place du Général De Gaulle).

Des fonctions de centralité fragilisées :

- **Concentration de la vacance structurelle dans le centre-ville** (71 logements vacants de plus de 2 ans soit 50% de la vacance structurelle) ;
- **Vacance commerciale** légèrement supérieure à la moyenne nationale (14% contre 12%) ;
- **Offre de logements peu adaptée au vieillissement** (superficie, accessibilité) et pas d'offre neuve pour les seniors ;
- **Patrimoine bâti identitaire non protégé** par des mesures prescriptives ;
- **Équipements publics vieillissants et coûteux** en termes d'entretien et de fonctionnement (salle polyvalente, salle paroissiale, cinéma ; ...).

Opportunités

Un territoire dépendant de la centralité rudipontaine qui renforce son attractivité :

- **Centralité d'un bassin de vie** de 29 communes : 13 500 habitants
- **Situation transfrontalière** : 15 minutes de la frontière Suisse
- Territoire bénéficiant d'un **tissu économique notoire qui facilite les synergies et les installations** sur la commune (effet cluster)

Des stratégies et des programmes à différentes échelles qui s'articulent avec le projet de revitalisation Petites Villes de Demain

- **Dispositifs nationaux et régionaux** : FNADT ; DETR ; Fonds vert ; Centralités Rurales en Région (CRR) qui est une mise en œuvre du SRADDET visant redynamiser les centralités ;
- **Dispositifs intercommunaux** : CRTE / PCAET / SCoT / PLH / SDPC ;
- **Révision du PLU permettant la mise en œuvre concrète** du projet communal ;
- **PNR du Pays Horloger** permettant d'accentuer l'attractivité touristique.

Un gisement de ressources et d'outils techniques et juridiques mobilisables sur la commune

- **Gisements fonciers** (dents creuses et espaces mutables) **conséquents** au centre-ville et à proximité immédiate (friche de la gare, Sud du cimetière, parking du champ de foire, berges du Doubs) **permettant de répondre aux enjeux** de sobriété foncière et diversification immobilière ;
- **Patrimoine bâti public et privé qui fait partie de l'identité de la commune** qui pourrait renforcer l'attractivité en étant protégé et valorisé ;
- **Lieux stratégiques concentrés facilitant leur mise en connexion.**

Menaces

Une vulnérabilité face au changement climatique

- Bâtiments communaux inégalement isolés ;
- **Hausse du coût des énergies** ;
- **Risque d'inondation** le long des berges ;
- Îlots de chaleur liés à certains aménagements existants qui concentrent la chaleur au centre (parkings imperméables et non ombragés).

Une accentuation des changements socio-économiques

- **Accélération du vieillissement** de la population ;
- **Paupérisation** des ménages ;
- **Déclin du tissu industriel** et des donneurs d'ordres du Nord Franche-Comté ;
- **Possible rétention foncière** notamment de la part de la SNCF sur le foncier ferroviaire.

Un risque de délaissement du parc d'habitat collectif ancien

- **État d'entretien dégradé et caractéristiques architecturales/urbaines spécifiques de certain bâtis** (alignement sur rue, espaces communs, pas d'espace privatif) ;
- **Difficultés à mobiliser les aides** à la réhabilitation/rénovation en raison de la pluralité des guichets ;
- **Opérations de constructions neuves sur les secteurs en périphérie** de la commune et des collectivités voisines.

C'est à partir de cette analyse complète du territoire qu'une stratégie a été pensée à l'échelle de la commune.

4.2. Stratégie de redynamisation

Le programme Petites Villes de Demain invite la commune de Pont-de-Roide-Vermondans à amplifier ses actions pour la revitalisation de la commune. Cette redynamisation s'appuie sur la synergie d'actions pour **l'amélioration de l'habitat**, la **valorisation du cadre de vie**, **l'amélioration de l'accès aux équipements et les services publics et le soutien au développement économique**. Ainsi, dans le cadre de PVD, de nombreux projets sont en cours voire déjà réalisés et s'enrichiront les uns les autres au bénéfice d'une redynamisation globale.

Durant la période d'initialisation, l'étude stratégique conduite par l'**Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU)** sur Pont-de-Roide-Vermondans a permis de donner les clés aux élus locaux pour concevoir leur projet de territoire. Cette étude stratégique comprend 3 volets :

- **VOLET 1** : l'élaboration d'un diagnostic fondé sur l'étude des systèmes territoriaux locaux et leurs vulnérabilités ;
- **VOLET 2** : la définition des ambitions d'un projet global de revitalisation et les actions en cours et déjà réalisées ;
- **VOLET 3** : l'établissement d'un plan d'actions hiérarchisé, échelonné dans le temps et doté d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

La stratégie globale

Compte tenu des enjeux révélés par le diagnostic, la stratégie globale vise à :

1. Renforcer et donner plus de visibilité aux pôles d'attractivité du centre en requalifiant et en caractérisant les espaces publics adjacents et en créant des liaisons transversales permettant de les connecter les uns aux autres ;
2. Prioriser les aménagements et les réhabilitations dans le centre-ville pour renforcer son attractivité et lui donner de l'épaisseur en s'appuyant sur le patrimoine bâti et les potentiels fonciers en densification et/ou mutation (site de la Gare) ;
3. Sécuriser les RD notamment la rue de Besançon-François Mitterrand pour redonner une place majeure aux usagers des modes doux et renforcer le linéaire commerçant.

Spatialisation à l'échelle de la commune

La spatialisation de cette stratégie globale à l'échelle du périmètre ORT de la commune a conduit à identifier 4 enjeux avec un enjeu transversal qui est de relier les 5 pôles d'attractivité inscrits dans le périmètre ORT pour faire centre :

1. **Affirmer le rôle du centre-ville** :
 - en marquant les entrées pour apporter un caractère urbain et amorcer la traversée du centre et ainsi inciter à un comportement automobiliste adapté ;
 - en améliorant la signalétique autour de ses atouts pour le rendre visible à la fois pour les usagers du quotidien et pour ceux en transit ;
 - en le connectant à son environnement par la création de nouveaux accès notamment par la suture du futur quartier de la Gare et du site de la plage (aménagement de la rue de la Gare et d'une voie verte) et par le désenclavement de la rive droite et du parc du Moulin (création d'une passerelle/encorbellement) ;
 - et en mettant en réseau les espaces d'aménités par l'aménagement d'une continuité urbaine et paysagère connectant le futur quartier de la Gare au parc du Moulin en passant par une ouverture paysagère sur le Doubs depuis la rive gauche.
2. **Renforcer la cohésion commerciale** :
 - en facilitant l'arrivée de nouveaux porteurs de projets, participants à la diversité commerciale comme par exemple sur des espaces mutables et/ou en friches (Cattinair, Lidl, quartier de la Gare) qui bénéficient d'un effet vitrine ;
 - en valorisant le parcours marchand qui s'étend de la rue de Besançon-François Mitterrand jusqu'à la rue du Général Herr par la requalification des espaces publics, l'interrogation des circulations et la lisibilité des poches de stationnements stratégiques.

3. **Améliorer et diversifier l'habitat :**

- en communiquant sur les aides existantes pour des travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique des logements et en accompagnant les propriétaires ;
- en mobilisant les dents creuses et les espaces mutables afin d'unifier le tissu urbain du centre ;
- et en proposant une offre nouvelle de logements permettant de diversifier le parc immobilier et de répondre à la demande.

4. **Améliorer l'accès aux équipements et services publics :**

- en rénovant les équipements publics structurants (ex : cinéma « le foyer » et salle polyvalente) ;
- et en sécurisant et valorisant leurs accès notamment les abords des écoles.

Ces enjeux sont ensuite déclinés en actions transversales ou thématiques selon quatre axes :

Axe 1 : affirmer le centre-ville

Axe 2 : diversifier et rénover l'habitat

Axe 3 : renforcer la cohésion commerciale

Axe 4 : rénover le patrimoine communal

Des actions matures déjà en cours ou réalisées

○ **Résorption de la friche de la Gare**

Le site de la Gare est une friche ferroviaire située sur la frange Ouest du centre-ville. Il représente environ 3,7 hectares et la maîtrise foncière est actuellement partagée entre les entités de la SNCF (Réseaux et Fret). Le site est actuellement à l'abandon et la municipalité envisage de le reconverter pour aménager un nouveau quartier de vie directement connecté au centre-ville. Ce site représente une opportunité pour répondre aux politiques publiques visant à de plus en plus de sobriété foncière, et offre un foncier intéressant pour l'aménagement de la commune.

Une réflexion sur l'aménagement de ce secteur a déjà été engagée en 2017, la commune avait alors missionné l'ADU pour réaliser une esquisse d'aménagement qui comprenait la réalisation d'un programme composé d'une soixantaine de logements de différentes typologies (groupés, intermédiaires, petits collectifs) et l'installation d'un équipement commercial sur la partie Nord du site. Pour l'heure, la commune et la SNCF ont engagé des négociations pour l'utilisation et l'acquisition du site et des études de sols ont été réalisées afin d'analyser la pollution présente (types et quantité).

○ **Audit énergétique de bâtiments municipaux**

La commune possède plusieurs bâtiments en partie vieillissants et qui ne répondent plus aux normes énergétiques. Cette problématique a un impact à la fois sur les finances de la commune et sur la fréquentation de ces équipements. A ce jour, deux bâtiments ont bénéficié d'un audit énergétique : la salle paroissiale située rue de la Gare et la salle polyvalente située rue des Acacias. L'objectif est de réaliser un audit pour chacun des bâtiments municipaux afin d'avoir une connaissance sur les coûts de rénovation.

○ **Lancement d'une étude pré-opérationnelle de réhabilitation de l'habitat**

Les premiers éléments de diagnostic du projet de revitalisation ont mis en avant une forte concentration de logements vacants dans le centre-ville et notamment le long des axes structurants. Cette vacance s'explique notamment par la vétusté de certains logements impropres à être remis sur le marché. La redynamisation du centre-ville de la commune prend ainsi en compte l'attractivité résidentielle du parc immobilier privé.

Dans cet objectif, la commune souhaite s'engager sur un Programme d'Intérêt Général (PIG). En tant que centralité de son bassin de vie, la commune de Pont-de-Roide-Vermondans figure parmi les communes prioritaires du département pour la mise en place de ce dispositif d'aides. D'ici la fin de l'année, SOLIHA, organisme en charge de mener ce programme, s'appuiera sur les éléments issus du diagnostic de la démarche PVD pour réaliser le ciblage des propriétaires concernés par le dispositif.

4.3. Les actions

Les actions sont détaillées dans les fiches correspondantes, situées en annexe D.4.

Actions transversales

○ **Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

En plus de la démarche de revitalisation engagée par la commune dans le cadre du programme PVD, localement, le SCoT du Pays de Montbéliard est entré en vigueur depuis le 21 février 2022, et un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) a été approuvé fin 2020. Ces documents fixent de nouvelles orientations d'aménagement et de développement avec lesquelles les documents d'urbanisme doivent être compatibles.

C'est dans ce contexte de renouvellement des cadres de la planification et avec la volonté **de faire du PLU un outil de mise en œuvre de ces documents cadres et du projet de revitalisation de la ville**, que la municipalité de Pont-de-Roide-Vermondans a engagé une révision de son document d'urbanisme.

○ **Communication et concertation**

Tout au long de la mise en œuvre du programme, des **actions de communication et de concertation diverses sur le projet et son avancement** seront mises en place. En fonction des thèmes abordés, elles pourront passer par l'organisation de réunions publiques, la distribution de flyers, la tenue d'un stand en centre-ville, une permanence au sein de la mairie. Ces actions seront réalisées avec l'appui de la cheffe de projet ORT de PMA.

Pour ce qui concerne l'amélioration de l'habitat, une **communication spécifique sur les aides de droit commun et l'accompagnement** en fonction des populations ciblées sera mise en place (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs).

○ **Négociations et acquisitions foncières**

Dans la définition du projet de revitalisation communal, certains sites stratégiques sont fléchés dans les fiches action comme pouvant participer à sa mise en œuvre (accueil d'une offre diversifiée de logements, aménagements d'espaces publics, renforcement des commerces, services et équipements).

Les emprises foncières concernées par une possible acquisition communale sont :

- le foncier du site de la Gare, détenu par SNCF Fret et Réseaux
- le foncier situé le long des berges du Doubs rive gauche et droite

- le foncier situé entre l'allée Jean Moulin et le cimetière

N'étant pas propriétaire de l'ensemble de ces sites, la commune doit dans un premier temps identifier et prioriser les besoins d'acquisitions nécessaires qui serviront à mettre en œuvre ses actions et son projet de revitalisation.

La commune devra ensuite identifier les outils qu'elle peut mobiliser pour investir ces emprises foncières. Enfin, elle devra engager les démarches de négociations et d'acquisitions avec les partenaires concernés.

o **Création du quartier de la Gare**

L'objectif de la commune est de **résorber la friche ferroviaire** située sur la frange Ouest du centre-ville pour en faire un véritable **quartier de vie multifonctionnel connecté au reste de la ville**. L'opération pourrait à l'avenir accueillir de **nouveaux produits de logements** peu présents sur la commune (habitat groupé, intergénérationnel, inclusifs) afin de diversifier l'offre, de nouveaux commerce/services de proximité complémentaires à l'offre du centre-ville ainsi qu'un **équipement structurant** qui marquerait l'entrée du futur quartier. Le site pourrait être desservi par un **maillage de voies douces et routières** et notamment par la création d'une **voie verte** qui le raccorderait au site de la plage au Sud et aux quartiers résidentiels au Nord.

Au préalable de l'aménagement de ce quartier, la commune doit réaliser des démarches pré opérationnelles comme par exemple :

- la réalisation d'études de faisabilité permettant de déterminer la nature et les niveaux de pollutions présents sur site ;
- la signature d'une convention permettant d'acquérir et/ou de bénéficier d'un droit d'utilisation du foncier pour garantir la maîtrise foncière (via l'EPF) ;
- la réalisation d'études de pré-programmation garantissant la faisabilité de l'opération.

A ce jour, des négociations avec les propriétaires (SNCF Réseaux et Fret) ont été engagées et des études de sols (pollution) ont été réalisées. L'opération devant se réaliser de concert avec la création d'une voie verte qui pourrait emprunter une partie ou la totalité de l'ex voie ferrée qui traverse le site du Nord au Sud, le conseil départemental a décidé d'engager une étude de faisabilité pour déterminer le tracé le plus opportun pour la voie verte. La commune est dans l'attente des résultats de cette étude de faisabilité qui se déroulera courant 2023 avant de s'engager dans la définition d'un pré-programme et d'un cahier des charges pour déterminer l'aménagement du site.

o **Création d'une voie verte**

La création d'une voie verte sur l'emprise ferroviaire appartenant à l'heure actuelle à la SNCF est envisagée par la commune dans le but d'**améliorer de manière générale la desserte et l'utilisation des modes de déplacements doux à usage du quotidien et touristique**. En effet, cette **dorsale ferroviaire** longue de plus de 3 kilomètres et traversant le territoire communal du Nord au Sud est un atout indéniable qui permettrait à la fois de **desservir les quartiers périphériques de la commune depuis le centre-ville et à la fois de se raccorder aux portions cyclables existantes** sur les communes voisines de Bourguignon et de Villars-sous-Dampjoux. De plus, elle s'inscrirait dans le Schéma Directeur des Pistes Cyclables (2022-2026) approuvé par le Conseil Communautaire de PMA.

Ce projet est connexe à l'aménagement du quartier de la Gare. Une première réunion pour la résorption de la friche ferroviaire a eu lieu fin 2022 avec l'ensemble des partenaires concernés

(Commune, SNCF Réseau, services mobilité de PMA et du Département) afin de déterminer les modalités d'acquisition et d'utilisation du foncier. Dans un premier temps, sur l'année 2023, le département s'est engagé à réaliser une étude de faisabilité afin de déterminer le tracé optimum de la future voie verte. Les résultats de cette étude permettront d'exposer plusieurs scénarii de tracés possibles et de connaître l'entité porteuse du projet.

- **Réalisation d'une étude de fréquentation et d'un schéma directeur des espaces publics**

Au regard des réflexions menées et des futures transformations majeures du centre, la commune souhaite engager la réalisation d'une étude de fréquentation des espaces publics stratégiques et des commerces et services à l'échelle du périmètre ORT ainsi que la réalisation d'un schéma directeur des espaces publics.

La première consiste à réaliser une enquête auprès des usagers et professionnels du centre-ville. L'objectif est d'**aider la commune à avoir une meilleure visibilité** des fonctions et usages des espaces publics et des commerces et services et ainsi de définir des enjeux et objectifs généraux d'aménagement à réaliser. L'enquête permettra d'analyser et de qualifier les usages et fonctions des espaces du centre-ville. Ces constats (usages, fréquentation, ressenti) serviront à **qualifier les espaces jugés stratégiques et ainsi de tirer des enjeux et objectifs d'aménagement** (d'amélioration des besoins de confort, sécurité, attractivité et mixité des modes de déplacements) qui serviront à **alimenter le schéma directeur des espaces publics**.

La seconde est un document de cadrage permettant de clarifier les objectifs d'aménagement des espaces publics, de proposer une hiérarchisation des espaces et de déterminer des priorités d'intervention et des principes d'aménagement.

Ce plan doit servir de **référentiel pour la programmation des aménagements à réaliser sur le périmètre déterminé du centre-ville** (les rues de Besançon-François Mitterrand, de Montbéliard, du château Herr et leurs carrefours d'articulation et les rues connexes, les places et parkings du centre-ville, les espaces paysagers du Moulin et de la mairie et les espaces de rencontres à renforcer et à créer). Ce document servira de base au lancement d'une mission complète de maîtrise d'œuvre, il permettra de **garantir une cohérence globale des aménagements et leur programmation dans le temps**.

Axe 1 : Affirmer le centre-ville par la requalification de ses espaces publics

La liste des actions décrites ci-après a été définie par le groupe de travail rudipontain suite aux conclusions du diagnostic de la démarche PVD mise en parallèle avec les conclusions de l'étude de sécurité routière réalisée par le cabinet COVADIS en 2022. Ces actions seront affinées et complétées à la suite des études pré-opérationnelles qui seront réalisées courant 2023. Ces études permettront aux élus d'avoir une meilleure lisibilité des fonctions et des usages des espaces qui composent le centre-ville et de définir et prioriser les aménagements stratégiques à réaliser.

L'objectif général est de **requalifier et aménager les espaces publics** de telle sorte à **redonner une cohérence et une lisibilité aux différentes fonctions et usages**, à **faciliter l'utilisation des modes de déplacement doux** par la création d'une boucle piétonne/cyclable en connectant les principales polarités et enfin à **revaloriser le cadre de vie général** du centre-ville de Pont-de-Roide-Vermondans.

○ Marquer les entrées du centre-ville

Le centre-ville de Pont-de-Roide-Vermondans est maillé par deux axes routiers très fréquentés et dont l'aménagement et le calibrage n'incitent pas au ralentissement des véhicules et par conséquent, à l'usage des modes de déplacement doux. Ce caractère routier et parfois accidentogène a été relevé dans l'étude de sécurisation routière réalisée par le cabinet COVADIS, c'est pour cette raison que la commune envisage de repenser leur traitement.

Ces aménagements devront permettre d'apporter un caractère plus urbain à ces seuils actuellement routiers en créant des amorces de la traversée du centre-ville afin d'inciter au ralentissement de la circulation automobile et donner à voir les atouts présents dans le centre de Pont-de-Roide-Vermondans. Ils seront réalisés en parallèle des conclusions issues des études pré-opérationnelles et des réflexions sur la mise en place d'une charte signalétique afin d'assurer une cohérence calendaire, financière, urbaine et paysagère.

○ Application d'une charte signalétique

Le diagnostic du projet de revitalisation a permis de faire remonter des problématiques de lisibilité et de cohérence de signalisation sur la commune concernant les pré-enseignes ou encore la signalisation d'intérêt local (fléchage des sites touristiques : plage, crêt des roches, voie verte et des commerces, services et équipements). Cette prolifération de panneaux disparates nuit à la lisibilité même de l'information dispensée et constitue une atteinte à la qualité paysagère et architecturale du centre-ville. De plus, cette disparité n'encourage pas les automobilistes en transit à s'arrêter en raison des défauts de signalisation des poches de stationnements pourtant nombreuses et bien localisées.

Afin d'assurer une bonne visibilité des aménités présentes en centre-ville (commerces, services et équipements), la municipalité a décidé de mettre en place une charte pour la signalétique. L'objectif sera **d'harmoniser l'affichage en centre-ville tant pour les automobilistes que pour les piétons** et aussi bien pour les usages du quotidien que pour les usages récréatifs et touristiques.

Les réflexions dans le cadre de cette démarche seront alimentées par les conclusions des études pré-opérationnelles réalisées en 2023. Elles permettront de faire émerger les dysfonctionnements actuels et les éléments à signaler.

○ Aménager un lieu de convivialité au bord du Doubs

Le projet de revitalisation met en avant un manque d'espaces de rencontre et de convivialité dans le centre, qui plus est avec un accès au Doubs. L'un des seuls espaces regroupant ces critères est le site du Moulin, situé sur la rive droite du Doubs et réaménagé en 2018 en promenade. En revanche, sur la rive gauche, la relation entre l'espace urbain et le Doubs est confidentielle voire inexistante en raison de l'existence d'un front bâti continu. Afin de **développer cette relation entre ville et nature et de redonner aux rudipontains un accès au Doubs depuis la rive gauche**, la commune envisage d'ouvrir des vues et des accès sur le Doubs notamment en créant **un lieu « miroir » au site du Moulin**. Pour cela, il faudra prendre en considération le risque d'inondation qui impacte les berges du Doubs (PPRI Doubs amont).

○ Création d'une passerelle et/ou encorbellement sur le Doubs

En complément des aménagements permettant de créer du lien entre espace urbain et nature, la commune souhaite **valoriser le rapport au Doubs et renforcer le lien entre les deux rives** en créant de nouvelles infrastructures à destination des modes de déplacement doux. En plus de redonner un accès à l'eau aux riverains, ce projet permet de combler le manque de points de passage reliant les deux rives.

En plus de cette passerelle douce enjambant le Doubs, la municipalité souhaite **résorber les ruptures de continuités douces** notamment en aménageant des prolongements aux cheminements existants afin de **créer une boucle piétonne**.

Axe 2 : Renforcer la cohésion commerciale

o Développer des outils pour renforcer l'attractivité commerciale

Pont-de-Roide-Vermondans concentre un tissu commercial important qui confère à la commune un véritable rôle de pôle relais à l'échelle de son bassin de vie. Ce tissu commercial se concentre principalement le long de la rue de Besançon-François Mitterrand ainsi que le long de la rue de Montbéliard créant ainsi un véritable parcours marchand en centre-ville. Ce tissu est relativement diversifié et dynamique mais présente quelques signes de fragilité (ex : cellules commerciales vacantes parfois laissées à l'abandon voire transformées en logement ; caractère routier du centre) qui contribuent à altérer l'image du linéaire commercial et à dégrader le cadre de vie du centre. Pour éluder une éventuelle perte de vitesse, les élus souhaitent **mettre en place des outils qui permettront de maintenir le linéaire commercial et renforcer son dynamisme**.

Axe 3 : Améliorer et diversifier l'habitat

o Mobilisation renforcée des dispositifs d'aides existants

Le programme de revitalisation affiche un objectif d'amélioration et de diversification de l'habitat à l'échelle de la commune. Au sein d'un espace dédié en mairie ou lors de réunions publiques, la commune avec l'appui de Pays de Montbéliard Agglomération vise une mobilisation renforcée des **outils de droit commun** avec l'accompagnement des **propriétaires occupants**.

Sur le périmètre ORT, elle assurera la promotion de **l'investissement locatif** grâce au **dispositif « Denormandie »** pour les propriétaires bailleurs.

Elle orientera les propriétaires vers PMA pour leur permettre de mobiliser un accompagnement et des aides spécifiques, ou vers la mobilisation d'aides complémentaires de la **Fondation du Patrimoine sur les cités ouvrières**.

Cette action doit permettre **d'améliorer l'attractivité de l'habitat du centre-ville** avec la rénovation énergétique et la rénovation des façades, d'adapter les logements au vieillissement et aux handicaps et de valoriser du patrimoine (cités ouvrières notamment).

o Intervention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général LHI-LTD

Le programme de revitalisation de la commune met en avant une problématique de la vacance assez forte sur la commune (environ 8%) qui plus est concentrée sur le centre-ville. Afin de regagner en attractivité résidentielle et commerciale, l'objectif communal est de **résorber cette vacance structurelle**. Il s'inscrit dans le Programme d'Intérêt Général de Lutte contre l'Habitat Indigne et des Logements Très Dégradés (PIG-LHI-LTD) porté par le Département du Doubs et l'opérateur SOLIHA.

Cette action s'inscrit également dans les objectifs établis par les documents cadres de planification de l'agglomération (SCoT et PLH) qui visent à la sobriété foncière et à la résorption de la vacance dans le parc immobilier.

Cette action permettra de remettre sur le marché des logements habitables dans le centre-ville, de **doper la croissance démographique en perte de vitesse** depuis plusieurs années et ainsi **favoriser la fréquentation des commerces, services et équipements** du centre.

- **Renforcement des aides aux ravalements de façades dans le périmètre ORT**

Le bon entretien des façades participe à la valorisation et à l'attractivité de la ville. Avec son rôle de carrefour du Sud de l'agglomération, Pont-de-Roide-Vermondans est traversée par deux routes départementales (RD 73 et RD 437) avec près de 15 000 véhicules/jour. Ces flux routiers importants participent à la dégradation des façades des immeubles du centre-ville. La commune souhaite agir sur la **rénovation et l'embellissement de ces façades afin de redonner au centre-ville un cadre de vie de qualité.**

Axe 4 : Améliorer l'accès aux équipements et services publics

- **Rénover les salles polyvalente/paroissiale et le cinéma**

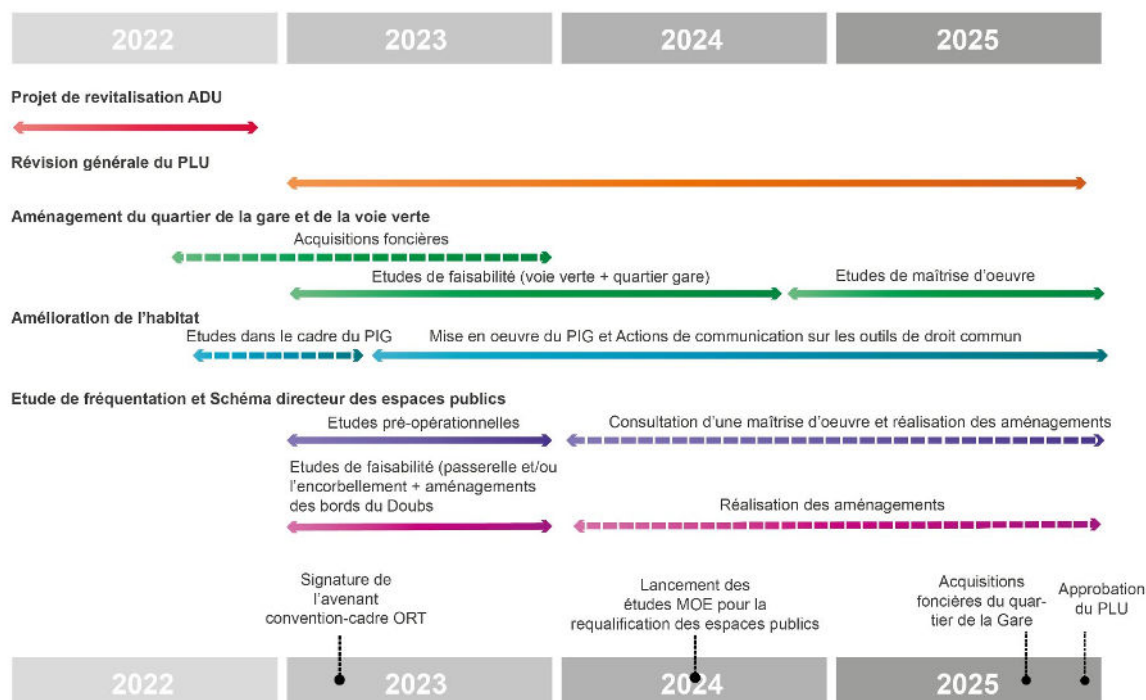
En mettant en place une stratégie patrimoniale et en modernisant ses équipements, la commune entend encourager le **dynamisme associatif**. La question du maintien de l'ensemble du patrimoine dans le giron communal peut se poser compte tenu des surfaces disponibles et des optimisations possibles en termes d'occupation.

Pour tendre vers la **sobriété énergétique** tout en répondant aux **besoins de ses habitants**, la commune souhaite disposer d'une vision globale de l'état et des besoins de rénovation de son patrimoine pour prendre des décisions adaptées. Cela s'est traduit par la réalisation d'audits énergétiques sur la salle polyvalente et sur la salle paroissiale. Suite à ces audits, la municipalité souhaite en réaliser également un sur le cinéma avant de réaliser un audit énergétique **sur les équipements communaux.**

- **Requalifier les abords des écoles**

En s'appuyant sur l'étude de sécurité routière du cabinet COVADIS, le projet de revitalisation a mis en avant le caractère routier du centre-ville et les problèmes connexes qui s'y rattachent (manque de connexion entre les différentes polarités, ruptures de continuité douces, secteurs accidentogènes, ...). Face à ces constats, la municipalité souhaite **sécuriser les accès de certains équipements communaux notamment les abords de ses écoles** situées le long des RD (école du château Herr, école des halles). Les aménagements à prévoir pourront être **définis dans le schéma directeur des espaces publics et mis en relation avec les propositions de requalification** des espaces publics et des entrées du centre-ville.

Calendrier prévisionnel



4.4. Justification du périmètre ORT

Structuration et ressources utilisées pour l'extension du périmètre de l'ORT

Dans le cadre du programme PVD de Pont-de-Roide-Vermondans, la définition du périmètre ORT s'est construite au regard des objectifs exprimés dans le projet communal du PLU, de la structuration urbaine et de la concentration d'équipements, commerces et services qui forment le centre-ville et confèrent le rôle de centralité à la commune. Le tracé a été défini avec la commission urbanisme de la commune et l'appui des services de Pays de Montbéliard Agglomération.

Le PLU de Pont-de-Roide-Vermondans approuvé le 8 juillet 2005 exprimait déjà des objectifs encore d'actualité tels que le maintien et le développement du linéaire commercial du centre, la requalification et la valorisation des espaces publics (places publiques, rues commerçantes) et du patrimoine bâti ainsi que l'amélioration des traversées du centre et des connexions avec les quartiers périphériques par le développement des déplacements alternatifs à la circulation automobile. Ces objectifs exprimés au travers du PADD du PLU ont servi à construire le périmètre ORT de la commune.

La définition de ce périmètre s'est également construite à partir des nouveaux éléments de diagnostics effectués par l'ADU sur la commune durant la période d'initialisation du programme PVD.

Ces documents permettent de définir clairement les enjeux auxquels doit répondre la commune. De plus, ils identifient les espaces qui présentent un potentiel de requalification urbaine ou

paysagère, ainsi que les secteurs patrimoniaux nécessitant des actions pour adapter les bâtiments aux besoins actuels et valoriser leur image.

Même si les espaces périphériques au centre-ville tels que les cités ouvrières situées sur la rive droite, et le secteur du collège et la zone d'activités des Boulots sur la rive gauche ne sont pas inclus dans le périmètre ORT, le projet de revitalisation de la commune conçu pour redynamiser le centre-ville permettra par la suite à ces quartiers rudipontains de bénéficier de retombées (connexions douces jusqu'au centre-ville, valorisation des équipements, ...).

Délimitation des espaces inclus dans le périmètre d'ORT

La **centralité commerçante de Pont-de-Roide-Vermondans formée par les deux axes routiers structurants (RD 73 et RD 437)** est le point de départ de l'opération de revitalisation et le secteur d'intervention **prioritaire** pour la commune. Il comprend une grande partie des commerces, services et équipements structurants de la commune et constitue sa colonne vertébrale.

Cependant, ce périmètre n'offre pas les potentialités suffisantes pour atteindre les objectifs de la commune en termes de :

- mise en réseaux et de renforcement de ses équipements et commerces situés rive gauche : rue du 12 septembre, rue de la Gare et aussi rive droite : rue du Général Herr et secteur du Moulin ;
- valorisation du patrimoine industriel situé à proximité immédiate du centre notamment les cités ouvrières situées sur la rive droite : caserne Perrey, immeubles de la rue St Hippolyte et de la rue de Chatey ;
- résorption de la friche ferroviaire de la rue de la Gare et de la vacance du parc immobilier ;
- confortement du site de la Plage ;
- connexion et sécurisation des quartiers périphériques par des infrastructures douces ;
- mutation de certains espaces : rue des Bouleaux, rue du Général Herr et pacification des entrées de ville.

Ainsi, le périmètre ORT (voir carte ci-dessous représentant le périmètre ORT de la commune de Pont-de-Roide-Vermondans) est étendu sur un espace plus large que celui des rues de Besançon-François Mitterrand et de Montbéliard pour tirer parti des secteurs sus-nommés afin qu'ils participent pleinement à la redynamisation du centre-ville.

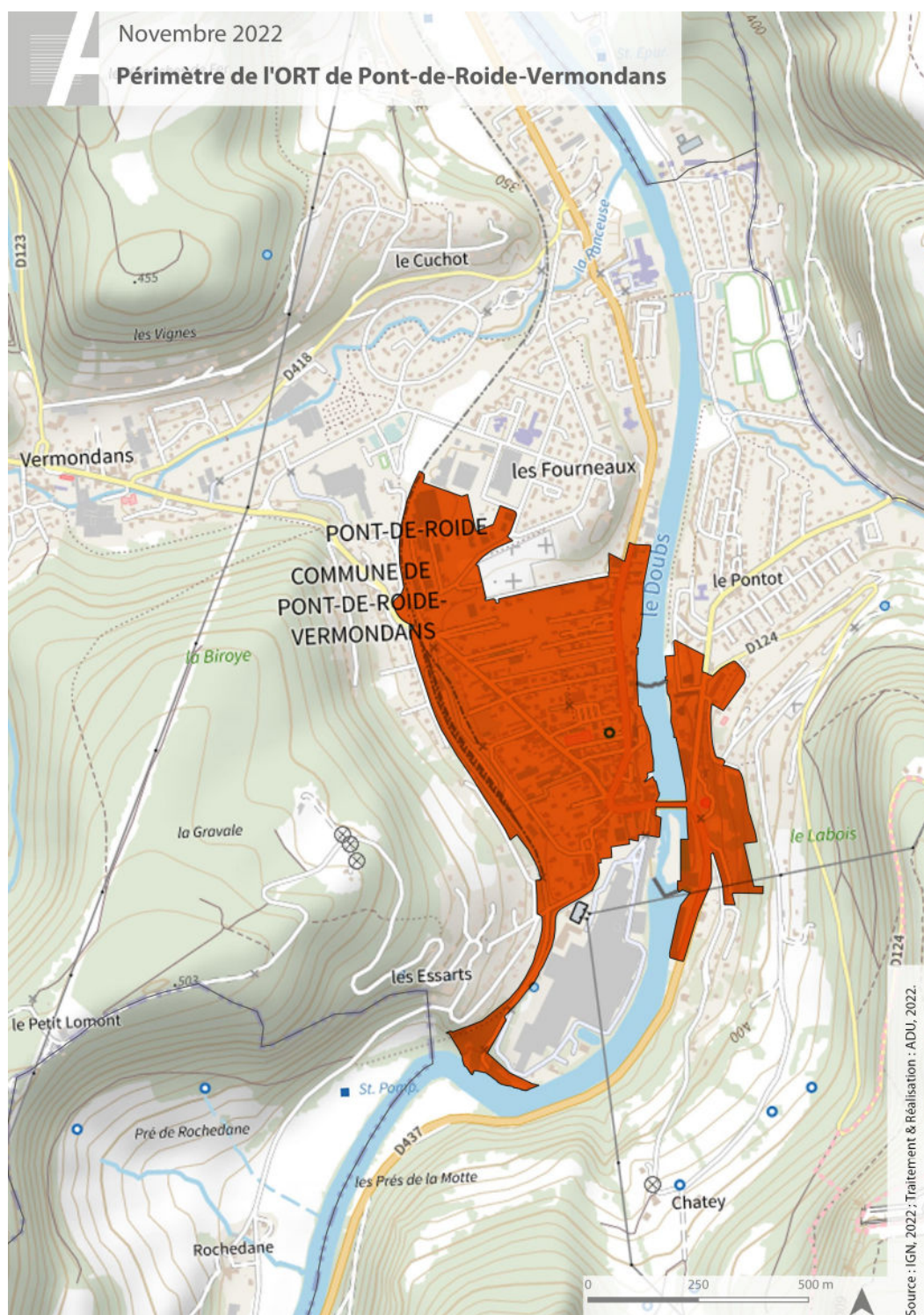


Figure 3 - Périmètre ORT de la commune de Pont-de-Roide-Vermondans (ADU, 2022)

5. Fesches-le-Châtel

5.1. Diagnostic et enjeux

Le projet développé sur la commune de Fesches-le-Châtel s'inscrit complètement dans les stratégies et actions territoriales intercommunales.

La commune de Fesches-le-Châtel a procédé récemment à la révision de son PLU afin de répondre aux objectifs suivants :

- 1) **Pérenniser la dynamique démographique actuelle** : la localisation privilégiée de la commune par rapport au pôle économique de Belfort/Montbéliard et au canton du Jura Suisse explique son attractivité résidentielle.
- 2) **Poursuivre la mise en valeur de l'environnement urbain et paysager** : Fesches-le-Châtel dispose d'une identité villageoise et se caractérise par son patrimoine comtois traditionnel ainsi que par son patrimoine industriel. Or, ce patrimoine doit évoluer pour favoriser son adaptation aux modes de vie actuels. La commune possède également un patrimoine naturel et paysager qui constitue un atout important pour son attractivité.
- 3) **Soutenir le développement économique actuel** : l'ambition de la commune consiste à conforter l'offre commerciale actuelle grâce notamment à la requalification de la zone du Rondelot. Fesches-le-Châtel dispose de zones d'activités dont les bâtiments existants nécessitent pour certains une adaptation aux exigences actuelles.

Telles sont les lignes directrices du projet d'aménagement et de développement durable dont la déclinaison doit permettre à la commune de conforter son rôle de centralité et lui permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques et sociaux à venir.

L'ensemble de ces éléments a permis d'identifier les atouts, faiblesses, opportunités et menaces, aidant ensuite à la définition de la stratégie territoriale.

Atouts

Un centre-ville connecté sur le reste du territoire :

- **véhicules légers** : desserte par une voie structurante ; proximité avec l'échangeur A36 (Montbéliard/Belfort) et N1910 vers la Suisse ; importante offre de stationnement du centre-ville ;
- desserte des **transports en commune** en ½ h vers Montbéliard et Audincourt toutes les heures ;
- **piste cyclable** structurante pour l'agglomération (par l'ancienne voie ferrée) avec des connexions vers les espaces d'aménités et les deux centralités urbaines.

Un patrimoine urbain et naturel singulier :

- la **Feschotte** transverse le bourg ;
- un bourg dans un **écrin boisé** ;
- une **identité industrielle renommée** : la vallée du développement industriel historique des Japy (patrimoine usinier, équipements et cités ouvrières).

Une concentration importante de services et de commerces dans le centre-bourg :

- concentration d'équipements : équipements administratifs (dont Maison France Service), scolaires, sportifs et de loisirs ;
- diversité et dynamisme commercial ;
- offre de santé assez fournie et concentrée ;
- commerce alimentaire : moyenne surface alimentaire très proche du centre, marché hebdomadaire sur la place centrale, boucherie.

Faiblesses

Un centre-ville qui manque de cohésion :

- ancienne friche industrielle (usine du Rondelot) qui a laissé des espaces distendus ;
- absence de fronts bâtis sur cet espace ;
- certains espaces publics vieillissants ou non réaménagés sur la traversée et sur le Rondelot montrant un différentiel important par rapport à l'entrée ouest et le carrefour D480 / D209 réaménagés après 2006.

Des fonctions de centre fragilisées :

- faible poids démographique du centre-ville ;
- une offre de logements peu adaptée au vieillissement (accessibilité) et pas d'offre neuve pour les seniors ;
- départ du kinésithérapeute ;
- des équipements publics vieillissants (gymnase, salle des fêtes, tennis de table...).

Une prépondérance de la place dédiée à la voiture :

- caractère routier de la D 209 (rue du 18 Novembre) qui fragmente la commune sur la traversée : surlargeur viaire sur la traversée (îlots centraux), place réduite pour les déplacements piétons, manque d'arbres ;
- parkings surdimensionnés au centre ;
- une traversée cyclable essentiellement sur voirie (rue de Verdun) assez fréquentée à certains horaires (école, accès aux commerces) ;

Opportunités

Un centre-ville inscrit dans un bassin de vie métropolitain :

- Montbéliard / Delle / Belfort 300 000 habitants ;
- une situation transfrontalière ;
- un territoire historiquement industriel avec un fleuron qui se modernise et se développe sur la commune (Cristel).

Des programmes qui s'articulent avec Petites Villes de Demain et des stratégies convergentes aux différentes échelles :

- ORT / CRTE
- SCoT / PLH / PCAET / PLU

Un gisement de ressources mobilisables sur la commune :

- des gisements fonciers conséquents au centre-ville et à proximité immédiate sur l'entrée Est (Rondelot) ;
- du bois communal ;
- du patrimoine bâti public et privé à revaloriser.

Menaces

Une vulnérabilité face au changement climatique :

- hausse du coût de l'énergie ;
- bâtiments communaux inégalement isolés ;
- risque d'inondation ; risque faible de rupture de digue ;
- îlots de chaleur liés à certains aménagements existants qui concentrent la chaleur au centre (parkings imperméables et non ombragés).

Une accentuation des changements socio-économiques :

- accélération du vieillissement de la population ;
- paupérisation des ménages ;

Un risque de délaissement du parc d'habitat ancien du fait de la création d'une offre nouvelle :

- opération en cours sur l'entrée Ouest ;
- opération en cours à proximité du cimetière ;
- opération en cours sur l'entrée Est à proximité du centre-bourg ;
- projet d'habitat collectif et d'habitat inclusif sur le Rondelot.

5.2. Stratégie de redynamisation

Le programme Petites Villes de Demain invite la commune de Fesches-le-Châtel à amplifier ses actions pour la revitalisation de la commune. Cette redynamisation s'appuie sur la synergie d'actions pour **l'amélioration de l'habitat**, la **valorisation du cadre de vie**, **l'amélioration de l'accès aux équipements et les services publics et le soutien au développement économique**. Ainsi, dans le cadre de PVD de nombreux projets sont en cours voire déjà réalisés et s'enrichiront les uns les autres au bénéfice d'une redynamisation globale.

Durant la période d'initialisation, l'étude stratégique conduite par **l'Agence de Développement et d'Urbanisme** sur Fesches-le-Châtel a permis de donner les clés aux élus locaux pour concevoir leur projet de territoire. Cette étude stratégique comprend 3 volets :

- **VOLET 1** : l'élaboration d'un diagnostic fondé sur l'étude des systèmes territoriaux locaux et leurs vulnérabilités ;
- **VOLET 2** : la définition des ambitions d'un projet global de revitalisation et les actions déjà réalisées ;
- **VOLET 3** : l'établissement d'un plan d'actions hiérarchisé, échelonné dans le temps et doté d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

La stratégie globale

Compte tenu des enjeux révélés par le diagnostic (en annexe E.1.), la stratégie globale vise à :

- 1) Travailler les espaces dans la profondeur depuis la RD en caractérisant davantage les séquences urbaines, en intensifiant les fonctions et en tirant parti des commerces et équipements ;
- 2) Prioriser les réaménagements et l'intensification dans le centre-bourg en tirant parti des potentiels de densification existant sur l'ancien site industriel du Rondelot ;
- 3) Transformer la RD en rue en renforçant la place des usagers des modes doux et la présence paysagère.

Spatialisation à l'échelle de la commune

La spatialisation de cette stratégie globale à l'échelle de la commune a conduit à identifier 5 enjeux majeurs avec une priorisation sur le premier :

- 1) La **cohésion du centre-bourg** en s'appuyant sur l'ancien site industriel du Rondelot :
 - en palliant son enclavement et en y requalifiant les espaces publics,
 - en y développant un habitat urbain répondant aux segments manquants en termes de typologies de logements,
 - en renforçant la centralité commerciale avec la création d'une nouvelle place de marché arborée et d'un marché abrité,
 - en installant une chaufferie bois mutualisée pour l'ensemble des équipements et projets du centre-bourg,
 - et en qualifiant l'entrée de ville Est et son patrimoine industriel (habitat ouvrier) ;
- 2) L'**ouverture du square du Souvenir** vers la Feschotte :
 - en résorbant la rupture au niveau de la RD 209 (rue du 18 Novembre)
 - et en densifiant la présence arborée aux abords de la Feschotte et du canal du Quéné pour renforcer cet îlot de fraîcheur ;
- 3) La **porosité entre les équipements** pour favoriser les synergies entre eux :
 - en qualifiant les cheminements
 - et en intégrant davantage les modes doux ;
- 4) L'**interface bourg / bois** :
 - en affirmant une lisière ludique avec des cheminements ponctués d'espaces de jeux, de loisirs
 - et en rénovant les équipements sportifs ;
- 5) L'**image renouvelée du patrimoine industriel**, des cités ouvrières et des équipements :
 - en réduisant le différentiel de qualité existant à l'échelle de la commune
 - et en réhabilitant la salle des fêtes.

Ces enjeux sont ensuite déclinés en actions transversales ou thématiques selon trois axes :

Axe 1 : accroître la qualité et la résilience des espaces publics

Axe 2 : diversifier et rénover l'habitat

Axe 3 : renforcer l'offre de services à la population

Des actions matures déjà en cours ou réalisées

○ **Réhabilitation d'une friche pour la création d'un marché**

Dans le cadre de la reconquête du site du Rondelot, un ancien bâtiment industriel abritant en partie les ateliers municipaux a fait l'objet de mesure conservatoire pendant la phase d'initialisation. Ce bâtiment est une ancienne usine datant de l'ère JAPY dont la couverture (d'origine) constituée d'une toiture en sheds a été totalement restaurée en vue de permettre le déplacement du marché hebdomadaire et l'accueil d'un marché couvert de produits locaux le dimanche matin.

○ **Requalification et valorisation du square du souvenir français**

Espace urbain original pour un village d'un peu plus de 2000 habitants, le square est un héritage du passé. Dessiné suivant les concepts de l'architecte Achille DUCHÊNE (1926) pour le compte des industriels JAPY, ce square accueille le traditionnel kiosque à musique. Or cet espace, très fréquenté par les familles, et vieillissant, a fait l'objet d'une requalification en phase d'initialisation. La commune a pour objectif d'en faire un lieu de rencontre familial attractif pour tous les âges, du jeune enfant (aire de jeux), aux seniors (espace de pétanque, organisation de spectacles sur le kiosque). Il est aujourd'hui adapté aux personnes handicapées.

○ **Création de jardins partagés**

Au XIX^e et XX^e siècles, les ouvriers hébergés dans des cités cultivaient des jardins que JAPY mettait à leur disposition. Ces cités sont aujourd'hui des propriétés privées, réhabilitées par leurs propriétaires mais sont dépourvues d'espaces suffisants pour y aménager des jardins potagers qui suscitent un engouement envers la jeune population. En prévision de l'aménagement de jardins familiaux, la commune a depuis quelques années, selon les opportunités, acquis des terrains agricoles représentant une soixantaine d'ares permettant d'aménager ces jardins collectifs.

Après avoir pris contact avec plusieurs porteurs potentiels identifiés par l'ADU, la période d'initialisation a permis à la commune de conduire un travail avec le CPIE et les habitants. Une maquette des jardins a été réalisée et le projet finalisé. Il reste à passer à la phase de financement et de réalisation du projet.

○ **Traitement de la friche urbaine**

La friche urbaine est constituée d'un ensemble immobilier situé en plein centre-bourg le long de la route départementale. Un tiers achète en 2005 des locaux à usage de garages pour réaliser 7 appartements. Le permis de construire est accordé en 2006, les travaux démarrent dans la foulée mais sont réalisés dans l'irrespect des dispositions du PC et ne seront jamais terminés. La commune pourrait acquérir ce bien dans le cadre d'un aménagement d'ensemble du centre-bourg.

La période d'initialisation a permis de préciser les actions à conduire. Un besoin d'étude est apparu en amont du renouvellement urbain pour objectiver l'état du bâtiment et définir la procédure juridique adaptée.

○ **Mise en place de la Maison France Service**

En 2017, eu égard à son statut de centre-bourg et aux services existants, la commune avait manifesté le souhait d'être dotée du dispositif de traitement des cartes nationales d'identité. Pendant la phase d'initialisation, la commune a demandé l'habilitation "aidants connect". L'offre de services s'est renforcée dans la mairie avec la création d'un espace **France Service** accessible du lundi au vendredi pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives contribuant à renforcer les motifs de fréquentation du centre-bourg.

5.3. Les actions

Les actions sont détaillées dans les fiches correspondantes dans l'annexe E.4.

Actions transversales

- **Concertation**

Tout au long de la mise en œuvre du programme, des actions de communication diverses sur le projet et son avancement seront mises en place. En fonction des thèmes abordés, elles pourront passer par l'organisation de réunions publiques, la distribution de flyers, la tenue d'un stand au marché, l'accueil au sein de la Maison France Service. Ces actions seront réalisées avec l'appui de la cheffe de projet ORT de PMA.

Pour ce qui concerne l'amélioration de l'habitat, une **communication spécifique** sur les aides de droit commun et l'accompagnement en fonction des cibles sera mise en place (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs).

- **Résorption d'une friche en centre-bourg**

L'objectif de la commune de résorber la friche particulièrement visible lors de la traversée dans la rue du 18 novembre est de se rendre maître du foncier via l'EPF à un coût permettant de garantir la faisabilité d'une opération.

Plusieurs étapes sont envisagées afin d'atteindre cet objectif. La réalisation d'une étude de faisabilité en fait partie, comprenant un diagnostic technique afin d'objectiver l'état du bâtiment et la définition d'une procédure juridique adaptée.

A terme, cette étude doit permettre de développer un projet de diversification de l'habitat et de développement de services à la population.

- **Étude sur un site à risque de pollution**

Compte tenu des activités passées sur le Rondelot, il s'agit d'un **site à risque de pollution**. En effet, il s'est développé à partir de 1835 autour d'activités de quincaillerie et d'ustensiles cuisine en fer battu qui se sont diversifiées vers 1900 pour se consacrer principalement au travail du bois. Après la cessation d'activités, la majeure partie des bâtiments a été démolie, laissant place aujourd'hui à une place de marché, un parking et des espaces qui se sont enrichis. Ce site offre un potentiel de densification et requalification des espaces publics tout à fait stratégiques pour la revitalisation du centre et son rayonnement.

Pour sécuriser les projets à venir sur le centre et compte tenu des activités industrielles passées, la commune, propriétaire du site, a prévu de faire réaliser une **étude historique et documentaire** (mission INFO) **sur le périmètre de l'ancien site industriel du Rondelot**. Si les conclusions de cette première étude le justifient, la réalisation d'une **seconde étude avec quelques analyses de sols, voire gaz de sols serait enclenchée** (mission DIAG) sur les périmètres des projets immobiliers prévus.

Cette étude permettra de préfigurer, le cas échéant, la stratégie de gestion de la pollution ou de dépollution adaptée aux différentes composantes du programme.

Axe 1 : Accroître la qualité et la résilience des espaces publics

○ Aménagement du secteur stratégique et prioritaire du Rondelot

Sur l'emprise de l'ancien site industriel du Rondelot, espace prioritaire pour la commune, il s'agit d'aménager durablement et qualitativement les espaces publics. Cela se traduit par des objectifs ambitieux de :

- désimperméabilisation et renaturation des sols ;
- déraccordement du réseau d'eaux pluviales d'une surface de l'ordre de 12 000 m² ;
- installation de systèmes de récupération d'eau de pluie aux écoles pour arrosage ;
- encouragement de la pratique sportive en plein centre dans un espace qualifié aux abords de la Feschotte et de la forêt.

Le réaménagement permettra non seulement d'adapter les espaces au changement climatique mais aussi de valoriser le cadre d'accueil des bâtiments existants et des opérations à venir (habitat inclusif, habitat sur socle commercial, requalification d'un patrimoine industriel en halle polyvalente et marché, chaufferie bois).

○ Requalification du square du Souvenir et extension vers la Feschotte

La requalification du square fait partie des actions matures réalisées lors de la phase d'initialisation. En complément, la commune souhaite étendre cette séquence paysagère au niveau de la traversée en direction de la Feschotte et du canal du Quéné.

Cette action vise à améliorer un lieu de rencontre paysager historiquement important pour la commune.

Axe 2 : Diversifier et rénover l'habitat

○ Création de logements inclusifs

Le Projet d'Aménagement du Développement Durable du PLU prévoit de poursuivre la diversification de l'offre de logements avec notamment la création d'une offre destinée aux populations âgées, demandeuses d'accessibilité et de proximité aux services et commerces. Le projet d'habitat qui sera développé sur le site du Rondelot répond à cet objectif et aux enjeux révélés par le diagnostic. Ce projet est cohérent avec les principes de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur Rondelot. Il permet de valoriser du foncier communal qui s'est enrichi suite à la démolition de l'ancien site industriel du Rondelot.

○ Amélioration de l'habitat

Le programme affiche un objectif de rénovation et diversification de l'habitat à l'échelle de la commune. Au sein de la maison France Service ou lors de réunions publiques, la commune, avec l'appui de Pays de Montbéliard Agglomération, vise une mobilisation renforcée des **outils de droit commun** avec l'accompagnement des **propriétaires occupants**.

Cette action doit permettre d'améliorer l'attractivité de l'habitat du centre-bourg avec la rénovation énergétique et la rénovation des façades, d'adapter les logements au vieillissement et aux handicaps et de valoriser le patrimoine.

○ Résorption de la vacance et de l'habitat dégradé

Le programme affiche un objectif de poursuite de la résorption de la vacance et de l'habitat dégradé. Il s'inscrit dans le Programme d'Intérêt Général de Lutte contre l'Habitat Indigne et des Logements Très Dégradés (PIG-LHI-LTD) porté par le Département du Doubs.

Axe 3 : Renforcer l'offre de services à la population

- **Espace France Service**

Mise en service pendant la phase d'initialisation, la maison France Service sera complétée d'un espace France Rénov pour permettre l'organisation de rendez-vous sur réservation afin d'accompagner les propriétaires dans la rénovation et l'amélioration de leur habitat.

- **Schéma directeur immobilier et énergétique sur les équipements communaux**

En mettant en place une stratégie patrimoniale et en modernisant ses équipements, la commune a la capacité à remobiliser le **dynamisme associatif**. La question du maintien de l'ensemble du patrimoine dans le giron communal peut se poser compte tenu des surfaces disponibles et des optimisations possibles en termes d'occupation.

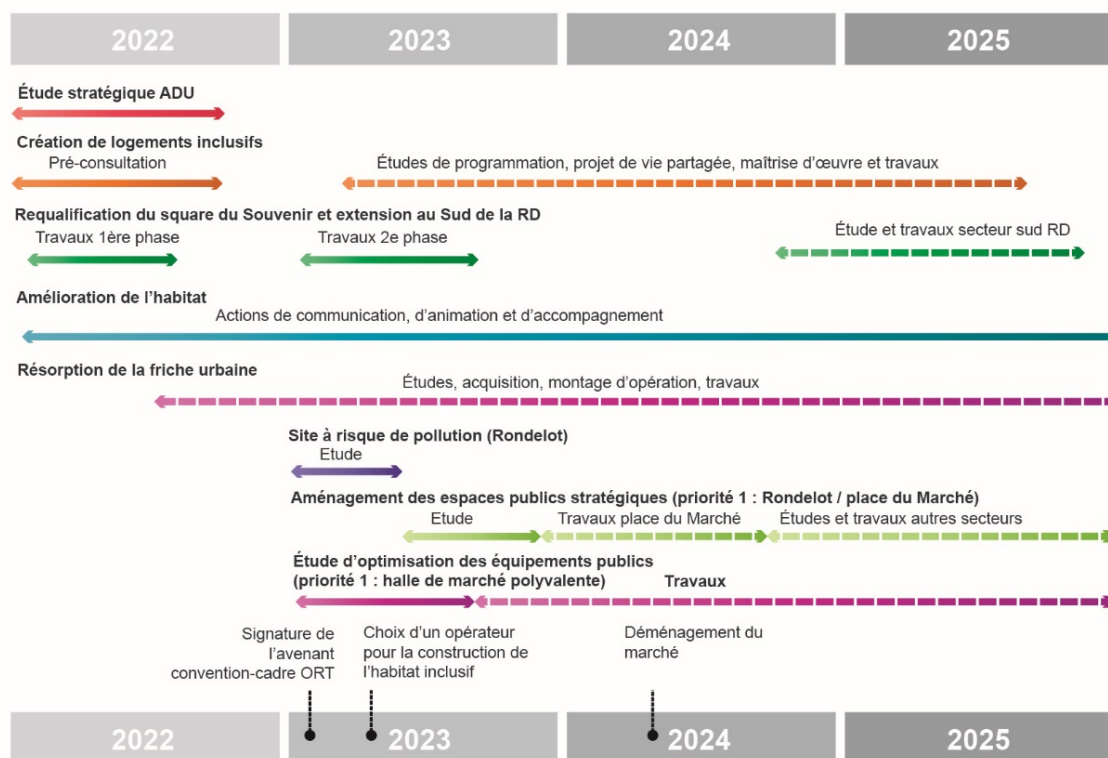
Pour tendre vers la **sobriété énergétique** tout en répondant aux **besoins de ses habitants**, la commune souhaite disposer d'une vision globale de l'état et des besoins de rénovation du patrimoine pour prendre des décisions adaptées. Cela s'est traduit par la volonté de réaliser un **Schéma Directeur Immobilier et Énergétique sur les équipements communaux**.

L'objectif de la commune est également de tendre vers une meilleure indépendance énergétique. La commune disposant de bois, il s'agit d'analyser l'opportunité de mettre en place une **chaudière bois et d'un réseau de chaleur** pour alimenter les équipements et projets situés sur ou à proximité.

- **Marché couvert et halle polyvalente**

Création d'un marché couvert et d'une salle polyvalente flexible en remobilisant et aménageant une partie des anciens ateliers municipaux dont la toiture a été rénovée en phase d'initialisation.

Calendrier prévisionnel



5.4. Justification du périmètre ORT

Structuration et ressources utilisées pour l'extension du périmètre de l'ORT

Dans le cadre du programme Petite Ville de Demain de Fesches-le-Châtel, la définition du périmètre ORT s'est construite avec l'appui des documents d'urbanisme de la commune et de Pays de Montbéliard Agglomération.

Le PLU de Fesches-le-Châtel approuvé le 18 décembre 2019 exprime notamment les objectifs de faire évoluer le PADD, en particulier pour préciser les conditions de réhabilitation du patrimoine bâti ancien et pour prévoir des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur les sites stratégiques de développement, en particulier le site du Rondelot au cœur du bourg.

Sur Fesches-le-Châtel, la mise en place du périmètre ORT s'est également construite à partir des nouveaux éléments de diagnostics effectués par l'ADU sur la commune de Fesches-le-Châtel durant la période d'initialisation du programme PVD.

Ces documents permettent de définir clairement les enjeux auxquels doit répondre la commune. De plus, ils identifient les espaces qui présentent un potentiel d'intensification urbaine ou paysagère, ainsi que les secteurs patrimoniaux nécessitant des actions pour adapter les bâtiments aux besoins actuels et valoriser leur image.

Le périmètre ORT n'inclut pas les espaces ayant été réhabilités récemment tel que le secteur du Temple à l'ouest de la commune ou faisant actuellement l'objet d'aménagements en cours. C'est le cas par exemple des opérations sur le coteau à l'entrée Ouest, de la rue de l'Égalité.

Délimitation des espaces inclus dans le périmètre d'ORT

Le **centre administratif et commercial de Fesches-le-Châtel** est le point de départ de l'opération de revitalisation et le secteur d'intervention **prioritaire** pour la commune. Il comprend l'intégralité du périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur Rondelot approuvé dans le PLU en vigueur. Il s'agit d'un ancien site industriel à proximité immédiate de la quasi-totalité des commerces et services offerts sur la commune.

Cependant, ce périmètre n'offre pas les potentialités suffisantes pour atteindre les objectifs de la commune en termes de :

- mise en réseaux et de confortement de ses équipements et commerces ;
- revalorisation du patrimoine industriel situé à proximité immédiate du centre : les cités ouvrières des Boulets Montants, des Voironnes et de la rue du 8 Mai ainsi que la salle des fêtes de la rue de Méziré ;
- résorption d'une friche urbaine et de la vacance ;
- confortement du square du Souvenir Français ;
- traitement de la lisière entre le centre-bourg et la forêt.

Aussi, le périmètre ORT est-il étendu sur un espace plus large que celui des OAP du Rondelot pour tirer parti des secteurs sus-nommés afin qu'ils participent à la redynamisation du centre-bourg.

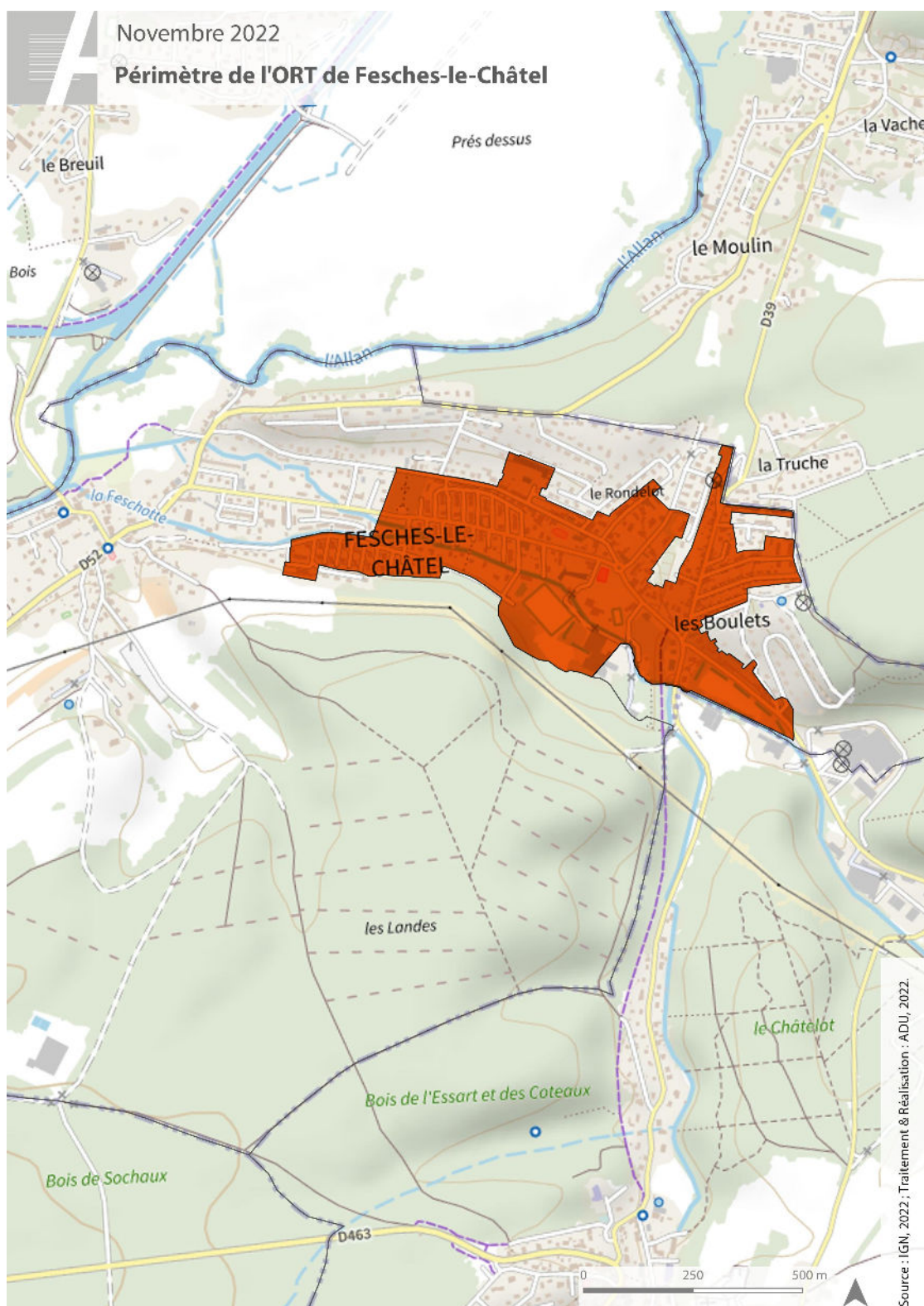


Figure 4 - Périmètre ORT de la commune de Fesches-le-Châtel (ADU, 2022)

Article 3. Engagement des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

1. Dispositions générales concernant le financement

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financements des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

2. Le territoire signataire

En signant cette convention, Pays de Montbéliard Agglomération affirme son rôle de centralité pour les communes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain de son territoire, et sa volonté de s'investir résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires ont chacune mis en place un poste de chef de projet ou une équipe projet en charge du pilotage des actions. Un poste de chef de projet pour la coordination de l'Opération de Revitalisation du Territoire a également été mis en place au sein de l'agglomération. Les chefs de projets ont pour missions d'organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires, participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir sa programmation, mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel, contribuer à la mise en réseau nationale et locale.

L'agglomération ainsi que les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention-cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire et les communes signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est le maître d'ouvrage.

3. L'État, les établissements et les opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise, par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Action Cœur de Ville et du programme Petites Villes de Demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des Dépôts peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population), tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

5. Maquettes financières

Une maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention-cadre pour chaque commune.

Elles sont mises à jour au fil de l'eau et présentées au Comité de projet. Les maquettes financières annuelles sont adressées chaque année en janvier au Préfet de département ainsi qu'à la direction de programme ACV ou PVD de l'ANCT. Pour la première année, les maquettes financières annuelles sont adressées à la direction de programme ACV ou PVD de l'ANCT en même temps que la convention-cadre.

Les maquettes financières de chacune des communes signataires se trouvent dans les annexes correspondantes à chaque commune.

Article 4. Pilotage, animation et évaluation

1. Gouvernance

La gouvernance de l'ORT est assurée par Pays de Montbéliard Agglomération et les communes signataires, en partenariat avec l'État et ses établissements publics et les partenaires associés à l'Opération de Revitalisation du Territoire.

La gouvernance de l'ORT est structurée de telle manière que chacune des communes soient représentées. L'ensemble des communes pourra participer aux réflexions autour d'un projet complémentaire entre les communes signataires.

Ainsi, les élus ont décidé de se doter de l'organisation suivante, avec un Comité de Projet et un Comité Technique.

- **Un Comité de Projet** coprésidé entre le Président de Pays de Montbéliard Agglomération et les Maires des quatre communes signataires, soit les communes de Montbéliard, Audincourt, Pont-de-Roide-Vermondans et Feschers-le-Châtel.

L'État représenté par le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'État » désigné par le Préfet y participent nécessairement.

Les partenaires financeurs et locaux y sont représentés.

Ce Comité est chargé de :

- coordonner et valider les orientations ;
- suivre l'avancement du dispositif ORT ;
- prendre les décisions concernant les modifications qui le cas échéant feront l'objet d'avenants.

Il se réunit de façon formelle **à minima une fois par semestre**, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet. Il peut se réunir autour de thématiques travaillées préalablement par le Comité Technique et ne nécessitant pas une présence obligatoire de l'ensemble des communes et partenaires.

- **Un Comité Technique** composé des services des différentes communes et de Pays de Montbéliard Agglomération auxquels sont associés les services de l'Etat, de ses établissements publics ainsi que des partenaires de l'ORT,

Ce Comité a pour rôle premier de préparer les réunions des Comités de Projet.

A cet effet, il est chargé de :

- établir le tableau de suivi de l'exécution des actions stratégiques du territoire ;
- mettre en place les outils d'évaluation et étudier leurs résultats ;
- étudier les évolutions des fiches actions ;
- étudier les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches action.

2. Évaluation

Un tableau de bord de suivi est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il comprend des indicateurs communs aux quatre communes de la convention-cadre (tableau de suivi commun en annexe A.3.), mais également une déclinaison par thématiques pour chacune des communes (annexe A.3.). Il est tenu à jour par le chef de projet ORT. Il est examiné par les services de l'État et présenté en synthèse au Comité de projet. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, pourront être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le Comité de projet. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation des programmes nationaux ACV et PVD.

Article 5. Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Action Cœur de Ville ou Petites villes de demain le cas échéant : logo ANCT/ACV ou ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 6. Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2025, le cas échéant au terme des dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée sur le site internet de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 7. Évolution, mise à jour et résiliation du programme

Les programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain sont évolutifs. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du Comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du Comité de projet, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 8. Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le Président du Tribunal Administratif de Besançon à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction administrative de Besançon.

Signé à XX le XX